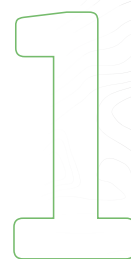




A

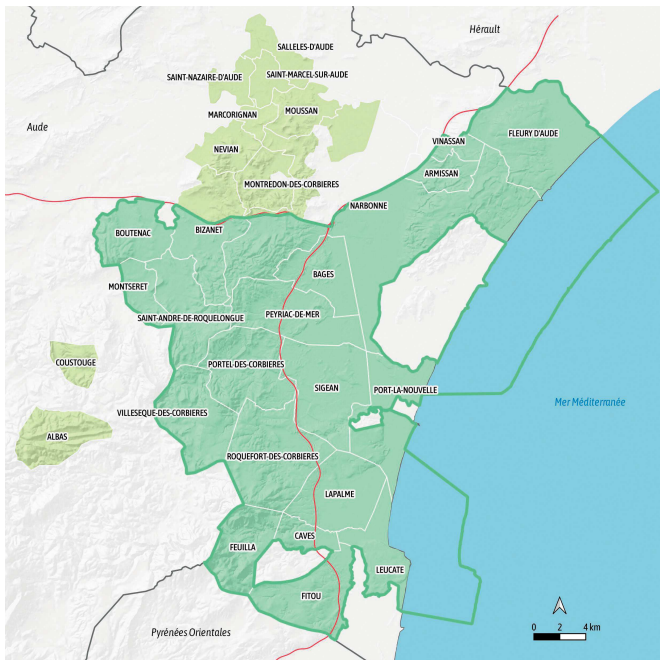
Annexes



1

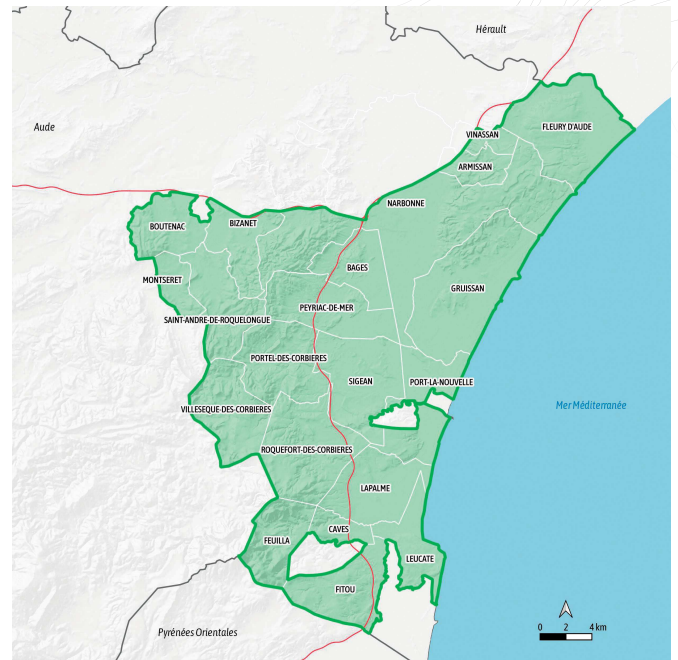
Périmètre d'étude 2025-2040
et modifications successives
du périmètre du Parc
depuis 2003

PÉRIMÈTRE DE CLASSEMENT 2003-2008



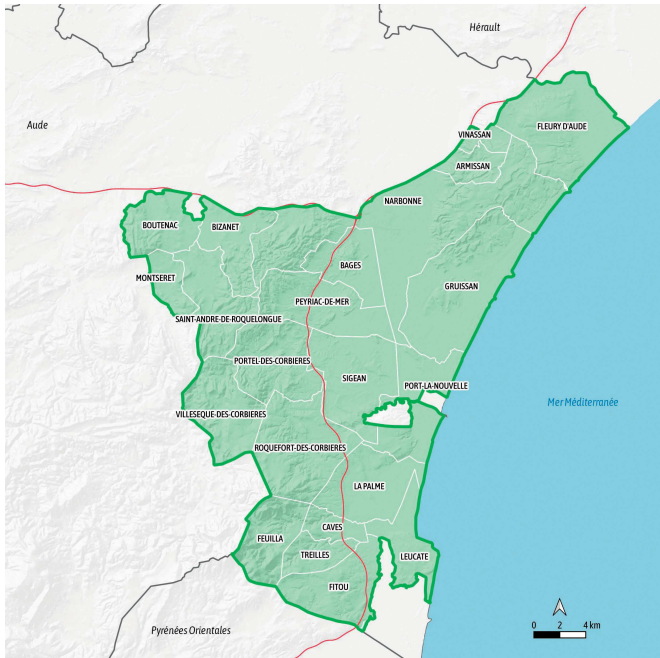
Considérant l'absence de la commune de Gruissan, le classement n'est accordé que pour 5 ans (2003-2008). Le périmètre est composé de 20 communes, classées pour certaines en partie. 7 puis 9 communes bénéficient durant cette période d'un statut de communes « associées »

PÉRIMÈTRE DE CLASSEMENT 2010-2025



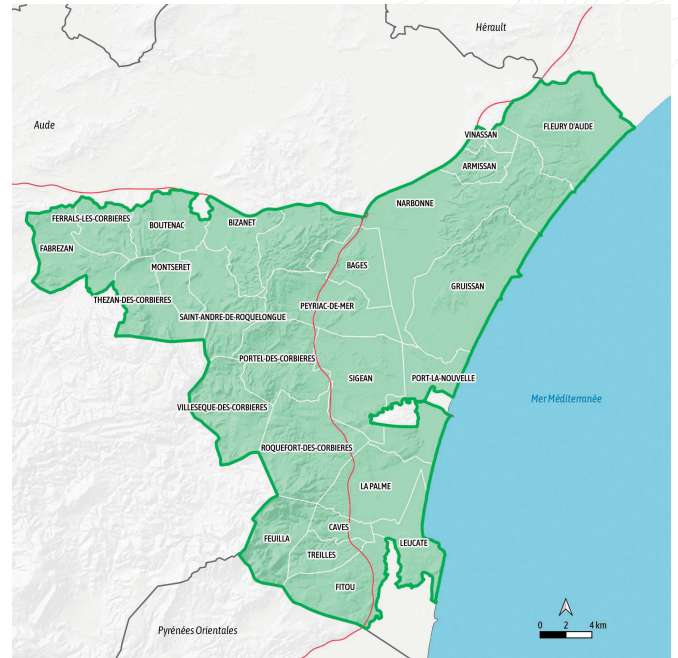
Le périmètre classé regroupe 21 communes. La commune de Gruissan rejoint la dynamique d'organisation du territoire en Parc naturel régional. Seule la commune de Treilles ne souhaite pas s'inscrire dans cette dynamique.

PÉRIMÈTRE
2022



En 2022, la commune de Treilles délibère pour rejoindre la dynamique du Parc naturel régional.

PÉRIMÈTRE DE CLASSEMENT
2025-2040



Le périmètre proposé pour le classement 2025-2040 regroupe 25 communes (voir liste en annexe 2).

2

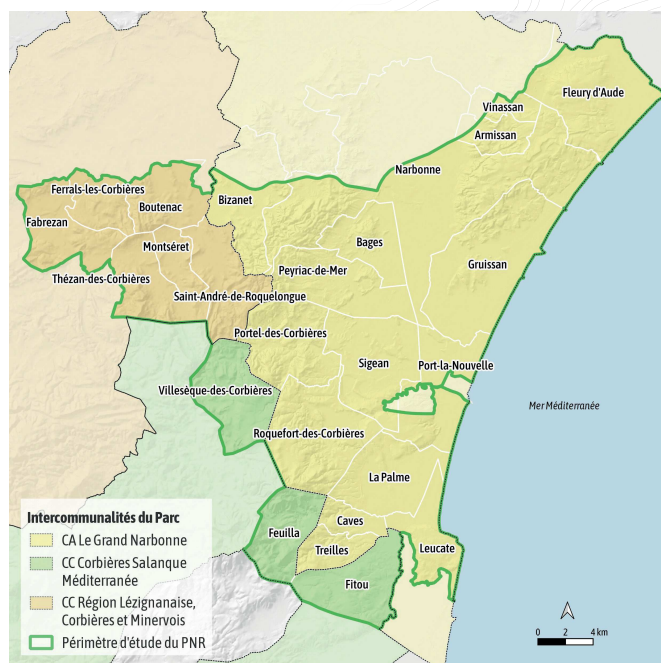
Liste des communes du périmètre d'étude



ARMISSAN
BAGES
BIZANET
BOUTENAC
CAVES
FABREZAN
FERRALS-LES-CORBIÈRES
FEUILLA
FITOU
FLEURY-D'AUDE
GRUISSAN
LA PALME
LEUCATE
MONTSÉRET
NARBONNE
PEYRIAC-DE-MER
PORT-LA-NOUVELLE
PORTEL-DES-CORBIÈRES
ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES
SAINT ANDRÉ DE ROQUELONGUE
SIGEAN
THÉZAN-DES-CORBIÈRES
TREILLES
VILLESÈQUE-DES-CORBIÈRES
VINASSAN

3

Liste des EPCI à fiscalité propre concernés par le périmètre d'étude 2025-2040



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE GRAND NARBONNE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CORBIÈRES SALANQUE MÉDITERRANÉE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RÉGION LÉZIGNANAISE, CORBIÈRES ET MINERVOIS

4

Emblème figuratif du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée



L'emblème figuratif du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, conforme à la charte graphique de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, reprend quatre symboles représentatifs du patrimoine du territoire de la Narbonnaise :

L'arbre

L'arbre formé par le vent. En l'occurrence un pin, typique de la végétation méditerranéenne, garrigue ou forêt, adapté à une relative sécheresse. Il a un port modelé par le vent, élément intrinsèque du territoire, qui souffle 260 jours par an et imprime son action aux hommes et aux paysages.

« Un singulier pays où la parole des hommes doit lutter avec le vent et chante si haut »

Joë Bousquet (La terre d'Oc)

L'eau

L'élément naturel présente ici la singularité d'être doux, saumâtre ou salé. L'eau est là une richesse, parfois rare dans les garrigues, ou bien, prépondérante, matrice du paysage vers le littoral. La mer Méditerranée, très présente, pénètre à l'intérieur des terres par de multiples espaces lagunaires accueillant une faune et une flore exceptionnelles.

« Voyez près des étangs, ces golfes clairs et ces roseaux mouillés »

Charles Trenet (La Mer)

La vigne et les Corbières

La vigne, culture principale depuis le XIX^e siècle. Elle est présente en Narbonnaise au moins depuis l'Antiquité où elle était déjà une des bases de l'agriculture. Actuellement, elle façonne le paysage, dessinant des sillons et des damiers souvent surmontés en arrière-plan par les massifs des Corbières ou de la Clape, couverts de garrigues et qui ont donné leurs noms à de fameuses appellations viticoles du Parc.

« Le vin est aujourd'hui l'âme de ce territoire (...), il lie et centre l'esprit d'un peuple, entre tous individualiste, et dont la vie sociale risque de retourner à la tribu »

Joseph Delteil (la Belle Aude)

5

Fiches paysages (UP) et Objectifs de qualité paysagère



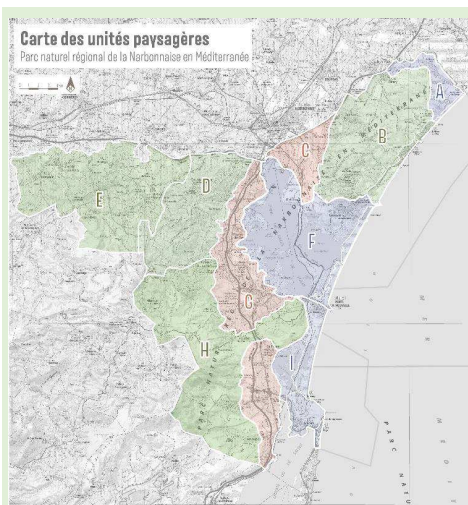
Fiches Paysage par unité paysagère, enjeux et objectifs de qualité paysagère, qualité paysagère des écrans villageois

Pour élaborer la Charte du Parc, un diagnostic Paysage et urbanisme détaillé a été réalisé par le Parc accompagné de prestataires paysagistes, architectes et urbanisme (agences TEM, Sillonnet et ADU) et en concertation avec les habitants et les acteurs locaux de la Narbonnaise, en 2021 et 2022.

Une synthèse de ce diagnostic constitue les chapitres dédiés au paysage et à l'urbanisme du diagnostic de territoire préalable à la Charte du Parc.

D'autres éléments de ce diagnostic Paysage et urbanisme sont présentés ci-après afin d'enrichir, de détailler, d'expliquer, de localiser et d'illustrer les mesures de la Charte (notamment celles dédiées au paysage et à l'urbanisme) :

1. Les fiches Paysage : les motifs et structures paysagères, les dynamiques en cours et les objectifs de qualité paysagère des neuf unités paysagères
2. La qualité paysagère de chaque écran villageois
3. Les enjeux du paysage et les Objectifs de qualité paysagère de la Charte du Parc
4. Les mesures et dispositions de la Charte du Parc permettant la poursuite des objectifs de qualité paysagère



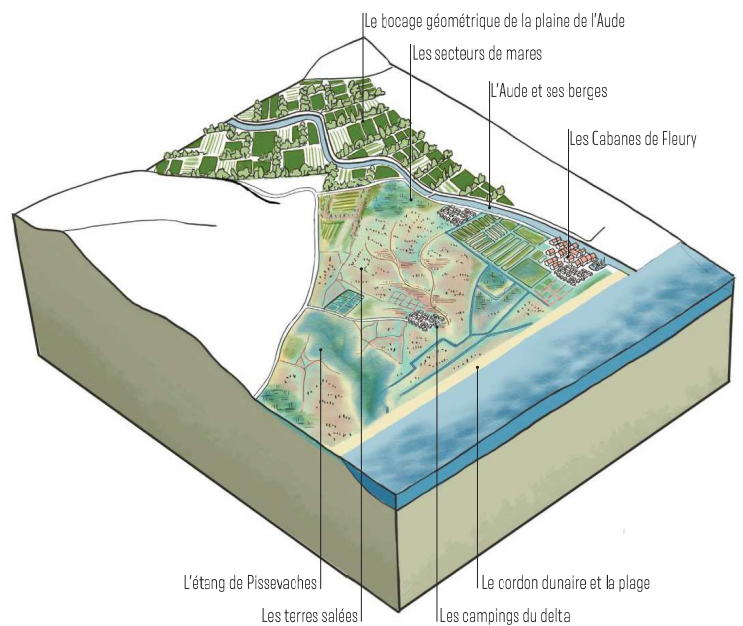
A : L'EMBOUCHURE DE L'AUDE, sous-unité littorale de l'embouchure de l'Aude / Fleury d'Aude
B : LE MASSIF DE LA CLAPE ET SON LITTORAL, sous-unité littorale du pied de la Clape / Armissan Fleury d'Aude Gruissan Vinassan Narbonne
C : LA PLAINE BOCAGÈRE DE NARBONNE / Narbonne
D : LE MASSIF DE FONTFROIDE / Bages Bizanet Narbonne Montséret Peyriac-de-Mer Portel-des-Corbières Saint-André-de-Roquelongue Thézan-les-Corbières Villesèque-des-Corbières
E : LES VALLEES ET COLLINES ENTRE SILLON DE L'AUDE ET CORBIÈRES / Bizanet Boutenac Fabrezan Ferrals-les-Corbières Montséret Saint-André-de-Roquelongue Thézan-les-Corbières
F : LES ETANGS DU GOLFE DE NARBONNE, sous-unité littorale de la Vieille Nouvelle / Bages Gruissan Narbonne Peyriac-de-Mer Port-la-Nouvelle Sigean
G : LE PIÉMONT DES CORBIÈRES / Bages Caves Fitou La Palme Leucate Narbonne Peyriac-de-Mer Portel-des-Corbières Port-la-Nouvelle Roquefort-des-Corbières Sigean Treilles
H : LES CORBIÈRES MARITIMES / Caves Feuilla Fitou La Palme Portel-des-Corbières Port-la-Nouvelle Roquefort-des-Corbières Treilles Villesèque-des-Corbières
I : LA LAGUNE DE LA PALME, LE PLATEAU DE LEUCATE ET LES LIDOS SUD, sous-unités du Lido de l'étang de la Palme, du Lido du Mouret, du Plateau de Leucate / La Palme Leucate Port-la-Nouvelle

1. LES FICHES PAYSAGES




A. L'embouchure de l'Aude

L'embouchure de l'Aude déploie, au pied du massif de la Clape, un paysage de terres salées, de sansouïres, d'étang, que borde une plage très sauvage. En amont, dans la plaine alluviale du fleuve, les parcelles de vignes et de prairies sont délimitées par des fossés et des haies, formant un paysage bocager original. L'urbanisation se réduit quasiment au hameau des Cabanes de Fleury, son petit port de plaisance et plusieurs campings.

Commune concernée : Fleury d'Aude



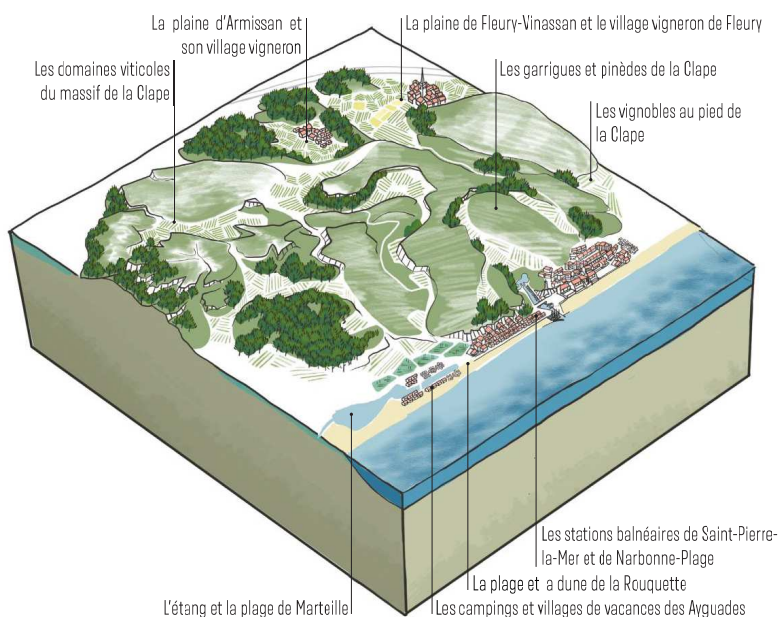
Motifs paysagers principaux	Structures paysagères	Les dynamiques en cours	Objectifs de qualité paysagère
hameau camping port de plaisance	Urbaines : Les cabanes de Fleury Les campings du delta L'Aude et ses berges	Aménagement des berges de l'Aude (port de plaisance) Aménagements des espaces publics très urbains récents et aménagement pour gérer le stationnement	4 - Accompagner les transformations du paysage pour préserver sa qualité, face aux conséquences du changement climatique, liées au déploiement de solutions d'atténuation, d'adaptation et aux effets directs du changement climatique (incendie, salinisation, etc.) [inondations, submersion, salinisation] 5 - Préserver et améliorer la qualité architecturale, paysagère et urbaine, ainsi que le patrimoine bâti, des villages, hameaux et stations balnéaires

		De plus en plus de bungalows dans les campings, éléments restant sur place toute l'année	6 - Assurer la qualité architecturale, paysagère et urbaine des zones urbaines récentes et à venir (dont les zones d'activités)
 plaine bocagère  cours d'eau	Agricoles: Le bocage géométrique de la plaine de l'Aude L'Aude et ses berges	Diminution progressive des haies, augmentation de la place de la viticulture, diminution du pâturage, enrichissement par endroit, salinisation des sols	2 - Réussir l'intégration paysagère des infrastructures de déplacement (dont la LNMP), de communication (antennes), d'extraction, et de transport de l'énergie (réseaux) 3 - Poursuivre l'amélioration de la qualité paysagère des infrastructures routières et des équipements pour les mobilités douces 4 - Accompagner les transformations du paysage pour préserver sa qualité, face aux conséquences du changement climatique, liées au déploiement de solutions d'atténuation, d'adaptation et aux effets directs du changement climatique (incendie, salinisation, etc.) [inondations, submersion, salinisation] 8 - Assurer le maintien et valoriser la qualité et la diversité des paysages et du patrimoine bâti agricoles 9 - Assurer la qualité et la diversité des paysages naturels et les valoriser dans le respect de la biodiversité
 étang  marais doux  marais salé  plage de sable	Naturelles: Les secteurs de mares L'étang de Pissevaches Les terres salées Le cordon dunaire et la plage L'Aude et ses berges	Renaturation progressive des terres salées, disparition des canaux Comblement lent naturel de l'étang de Pissevaches Rétrécissement de la plage et de la dune, recul du trait de côte	2 - Réussir l'intégration paysagère des infrastructures de déplacement (dont la LNMP), de communication (antennes), d'extraction, et de transport de l'énergie (réseaux) 3 - Poursuivre l'amélioration de la qualité paysagère des infrastructures routières et des équipements pour les mobilités douces 4 - Accompagner les transformations du paysage pour préserver sa qualité, face aux conséquences du changement climatique, liées au déploiement de solutions d'atténuation, d'adaptation et aux effets directs du changement climatique (incendie, salinisation, etc.) [inondations, submersion, salinisation] 9 - Assurer la qualité et la diversité des paysages naturels et les valoriser dans le respect de la biodiversité

B. Le massif de la Clape et son littoral

Le massif de calcaire de la Clape, vaste site classé, accueille, parmi ses reliefs tourmentés de falaises et de plateaux, de la garrigue, des pinèdes, des domaines et leurs vignobles. Les villages implantés auprès des piémonts et les stations balnéaires adossés au massif caractérisent l'urbanisation. La côte sableuse longe l'ensemble de l'unité.

Communes : Armissan, Fleury d'Aude, Gruissan, Vinassan et Narbonne



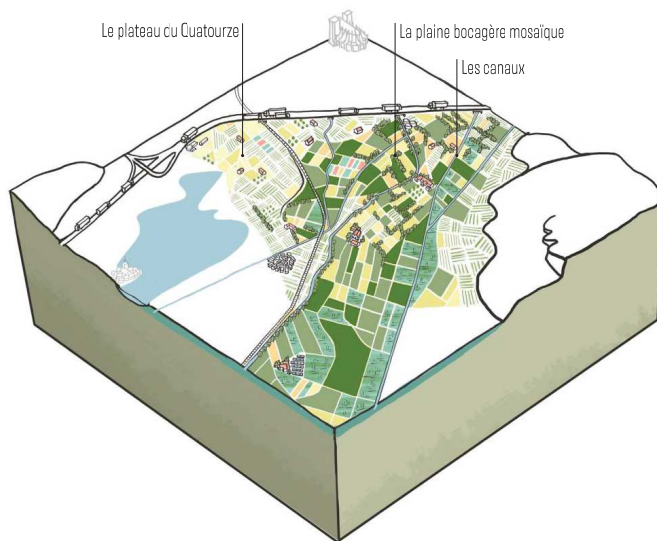
Motifs paysagers principaux	Structures paysagères	Les dynamiques en cours	Objectifs de qualité paysagère
<p>village traditionnel station balnéaire</p>	<p>Urbaines :</p> <p>La plaine d'Armissan et son village vigneron</p>	<p>Extensions urbaines en cours de finalisation sur le secteur d'Armissan</p> <p>Extensions urbaines pavillonnaires sur la plaine de Fleury-Vinassan</p> <p>Fort développement des stations balnéaires (depuis les années 60), requalifications en cours et en projet</p>	<p>4 - Accompagner les transformations du paysage pour préserver sa qualité, face aux conséquences du changement climatique, liées au déploiement de solutions d'atténuation, d'adaptation et aux effets directs du changement climatique (incendie, salinisation, etc.)</p> <p>5 - Préserver et améliorer la qualité architecturale, paysagère et urbaine, ainsi que le patrimoine bâti, des villages, hameaux et stations balnéaires</p>


 camping  port de plaisance	<p>La plaine de Fleury-Vinassan et le village vigneron de Fleury d'Aude</p> <p>Les stations balnéaires de Saint-Pierre-La Mer et de Narbonne-Plage</p> <p>Les campings et villages de vacances des Ayguades</p>	<p>Développement récent (depuis les années 60) des campings et villages de vacances des Ayguades</p>	<p>6 - Assurer la qualité architecturale, paysagère et urbaine des zones urbaines récentes et à venir (dont les zones d'activités)</p> <p>7 - Assurer la préservation, voire la reconquête, des silhouettes villageoises [Armissan]</p>
 plaine viticulture de  plaine polyculture de  massif viticulture de	<p>Agricoles :</p> <p>La plaine d'Armissan et son village vigneron</p> <p>La plaine de Fleury-Vinassan et le village vigneron de Fleury d'Aude</p> <p>Les domaines viticoles du massif de la Clape</p> <p>Les vignobles au pied de la Clape</p>	<p>Intensification et extension des surfaces en vigne pour certains domaines du massif</p> <p>Dégradation progressive du petit patrimoine bâti</p> <p>Maintien de l'activité viticole sur le secteur d'Armissan</p> <p>Enrichement sur la partie ouest de la plaine de Fleury-Vinassan</p> <p>Développement des vignobles sur terrains naturels et friches au pied de la Clape</p>	<p>2 - Réussir l'intégration paysagère des infrastructures de déplacement (dont la LNMP), de communication (antennes), d'extraction, et de transport de l'énergie (réseaux)</p> <p>3 - Poursuivre l'amélioration de la qualité paysagère des infrastructures routières et des équipements pour les mobilités douces</p> <p>4 - Accompagner les transformations du paysage pour préserver sa qualité, face aux conséquences du changement climatique, liées au déploiement de solutions d'atténuation, d'adaptation et aux effets directs du changement climatique (incendie, salinisation, etc.) [incendie, submersion, salinisation]</p> <p>8 - Assurer le maintien et valoriser la qualité et la diversité des paysages et du patrimoine bâti agricoles</p>
 garrigue  pinède  falaises  étang  marais doux  plage de sable	<p>Naturelles :</p> <p>Les garrigues et pinèdes de la Clape</p> <p>La plage et la dune de Rouquette</p> <p>L'étang et la plage de Mateille</p>	<p>Embroussaillage puis boisement spontané et prolifération des pins d'Alep fermant les milieux. Incendies.</p> <p>Création d'itinéraires cyclables, VTT et pédestres permettant la découverte du paysage sur les garrigues et pinèdes du massif.</p> <p>Gestion du stationnement en amont de la plage</p> <p>Développement des activités nautiques et concession de plage.</p>	<p>2 - Réussir l'intégration paysagère des infrastructures de déplacement (dont la LNMP), de communication (antennes), d'extraction, et de transport de l'énergie (réseaux)</p> <p>3 - Poursuivre l'amélioration de la qualité paysagère des infrastructures routières et des équipements pour les mobilités douces</p> <p>4 - Accompagner les transformations du paysage pour préserver sa qualité, face aux conséquences du changement climatique, liées au déploiement de solutions d'atténuation, d'adaptation et aux effets directs du changement climatique (incendie, salinisation, etc.) [incendie, submersion, salinisation]</p> <p>9 - Assurer la qualité et la diversité des paysages naturels et les valoriser dans le respect de la biodiversité</p>

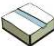






C. La plaine bocagère de Narbonne

La plaine alluviale de Narbonne, site classé, bordée par le massif de la Clape, des marais salés et l'autoroute A9, étend sa mosaïque bocagère au pied du petit plateau viticole du Quatourze. A dominante agricole (prairies, vigne, riz, vergers), elle est parcourue par un maillage de canaux dont le plus important est celui de la Robine, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Commune: Narbonne



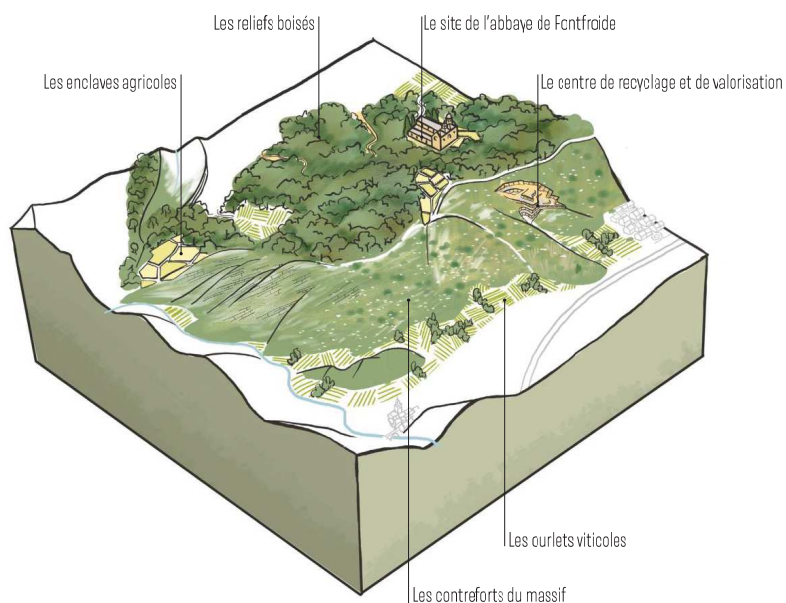
Motifs paysagers principaux	Structures paysagères	Les dynamiques en cours	Objectifs de qualité paysagère
 <p>zone d'activités</p>	Urbaines	Quelques nouvelles constructions isolées ou dans la zone d'activités du Quatourze	6 - Assurer la qualité architecturale, paysagère et urbaine des zones urbaines récentes et à venir (dont les zones d'activités)
 <p>plaine bocagère</p>  <p>viticulture de plaine</p>  <p>polyculture de plaine</p>	Agricoles: La plaine bocagère mosaïque Le plateau du Quatourze	Intensification par endroits avec élargissement du parcellaire et disparition des haies. Déprise agricole et enrichissement de certaines parcelles avec non-entretien de certains fossés et disparition des	1 - Réussir l'intégration paysagère des ouvrages structurants liés à la transition énergétique 2 - Réussir l'intégration paysagère des infrastructures de déplacement (dont la LNMP), de communication (antennes), d'extraction, et de transport de l'énergie (réseaux) 3 - Poursuivre l'amélioration de la qualité paysagère des infrastructures routières et des équipements pour les mobilités douces


 canaux  camping  autoroute  réseau routier  voie ferrée	<p>Les canaux</p>	<p>ripisylves associées par comblement</p> <p>Salinisation des sols localement</p> <p>Phénomène de cabanisation modéré</p> <p>Enfrichement sur le plateau du Quartouze</p>	<p>4 - Accompagner les transformations du paysage pour préserver sa qualité, face aux conséquences du changement climatique, liées au déploiement de solutions d'atténuation, d'adaptation et aux effets directs du changement climatique (incendie, salinisation, etc.) [inondation, submersion, salinisation]</p> <p>8 - Assurer le maintien et valoriser la qualité et la diversité des paysages et du patrimoine bâti agricoles</p> <p>9 - Assurer la qualité et la diversité des paysages naturels et les valoriser dans le respect de la biodiversité</p>
 marais doux  marais salé	<p>Naturelles:</p> <p>La plaine bocagère mosaïque</p>	<p>Maintien des zones humides dont les prés salés</p>	<p>4 - Accompagner les transformations du paysage pour préserver sa qualité, face aux conséquences du changement climatique, liées au déploiement de solutions d'atténuation, d'adaptation et aux effets directs du changement climatique (incendie, salinisation, etc.) [submersion, salinisation]</p> <p>9 - Assurer la qualité et la diversité des paysages naturels et les valoriser dans le respect de la biodiversité</p>

D. Le massif de Fontfroide

Imposant relief gréseux, le massif de Fontfroide est couvert de forêts de pins et de chênes sur son versant ouest, tandis que la garrigue domine sur ses pentes orientales. Au sud, la vallée encaissée de la Berre sépare ce massif de celui des Corbières maritimes. Des enclaves agricoles, viticoles et pastorales ponctuent ce massif où rayonne le site classé de l'abbaye de Fontfroide, joyau patrimonial d'art cistercien.

Communes : Bages, Bizanet, Narbonne, Montséret, Peyriac-de-Mer, Portel-des-Corbières, Saint-André-de-Roquelongue, Thézan-Les-Corbières et Villesèque-des-Corbières



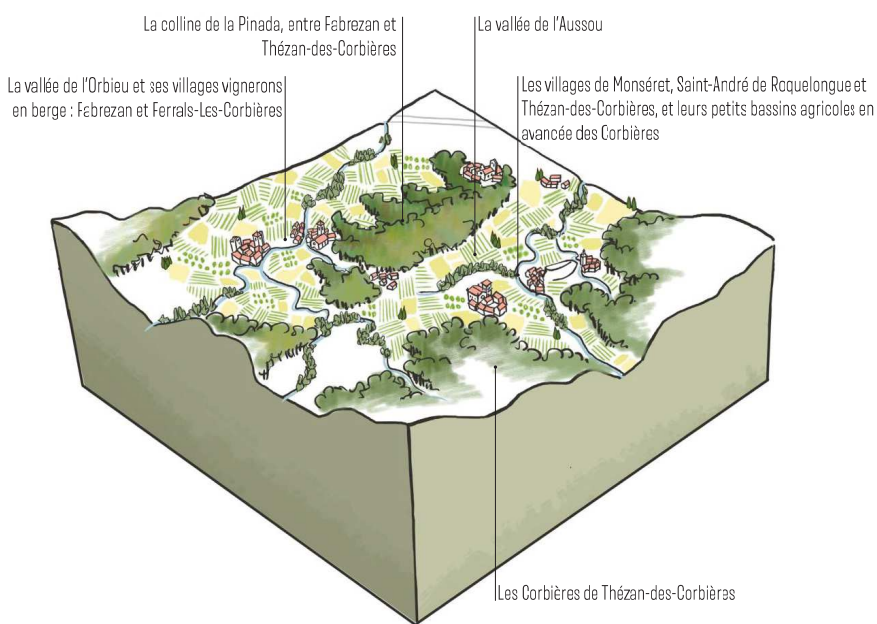
Motifs paysagers principaux	Structures paysagères	Les dynamiques en cours	Objectifs de qualité paysagère
 carrière en activité ou reconvertie	Urbaines : Le centre de recyclage et de valorisation (CET) Le site de l'abbaye de Fontfroide	Végétalisation lente des parties les plus anciennes du CET Extension des zones d'enfouissement du CET	2 - Réussir l'intégration paysagère des infrastructures de déplacement (dont la LNMP), de communication (antennes), d'extraction, et de transport de l'énergie (réseaux) 5 - Préserver et améliorer la qualité architecturale, paysagère et urbaine, ainsi que le patrimoine bâti, des villages, hameaux et stations balnéaires



 viticulture de massif  autre espace agricole de massif	Agricoles : Les ourlets viticoles Les enclaves agricoles	Enfrichement des enclaves agricoles, maintien des vignes en périphérie du massif Projet de ligne ferroviaire nouvelle Montpellier-Perpignan	1 - Réussir l'intégration paysagère des ouvrages structurants liés à la transition énergétique 2 - Réussir l'intégration paysagère des infrastructures de déplacement (dont la LNMP), de communication (antennes), d'extraction, et de transport de l'énergie (réseaux) 8 - Assurer le maintien et valoriser la qualité et la diversité des paysages et du patrimoine bâti agricoles
 garrigue  pinèdes  forêt (autre que pinède)  cours d'eau  falaises	Naturelles : Les reliefs boisés Les contreforts du massif	Embroussaillage et boisement spontanés sur les reliefs boisés, incendies Projet de ligne ferroviaire nouvelle Montpellier-Perpignan	1 - Réussir l'intégration paysagère des ouvrages structurants liés à la transition énergétique 2 - Réussir l'intégration paysagère des infrastructures de déplacement (dont la LNMP), de communication (antennes), d'extraction, et de transport de l'énergie (réseaux) 4 - Accompagner les transformations du paysage pour préserver sa qualité, face aux conséquences du changement climatique, liées au déploiement de solutions d'atténuation, d'adaptation et aux effets directs du changement climatique (incendie, salinisation, etc.) 9 - Assurer la qualité et la diversité des paysages naturels et les valoriser dans le respect de la biodiversité 10 - Limiter la consommation d'espaces naturels ou agricoles, dans le respect des grands équilibres paysagers








E. Les vallées et collines entre sillon de l'Aude et Corbières

Entre Corbières et Minervois, le massif boisé de la Pinada-Crémade, la colline de La Roquelongue, les plaines de l'Orbieu et de l'Aussou forment des vallées viticoles où la présence de l'eau se manifeste à travers ses ripisylves, ses canaux ou fossés et son patrimoine arboré. Sauf Fabrezan dans sa plaine, les villages se nichent avec discrétion dans ce paysage tout en ondulations.

Communes : Bizanet, Boutenac, Fabrezan, Ferrals-les-Corbières, Montségret, Saint-André-de-Roquelongue, Thézan-les-Corbières



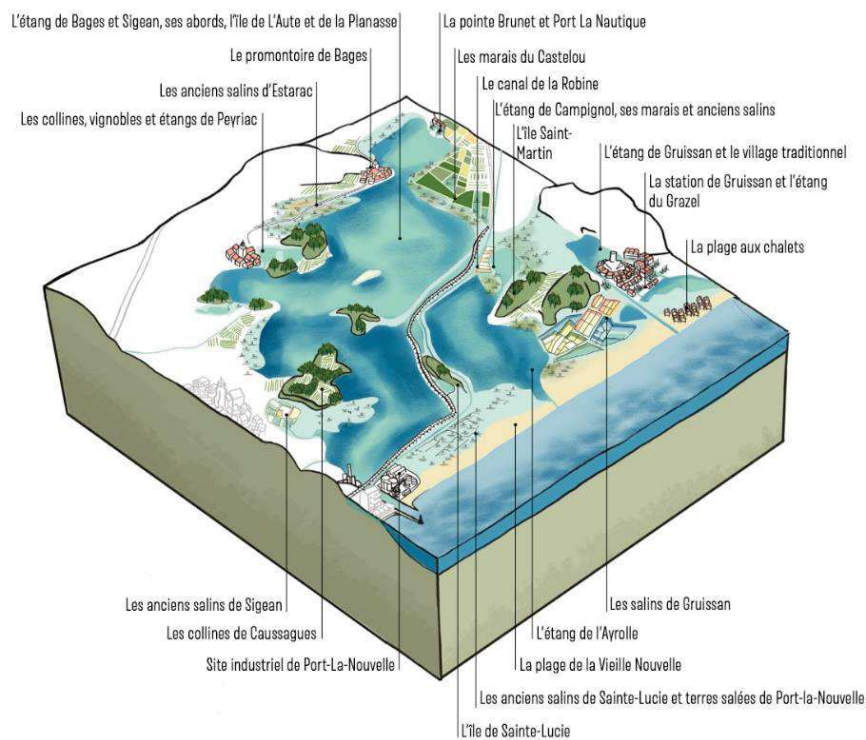
Motifs paysagers principaux	Structures paysagères	Les dynamiques en cours	Objectifs de qualité paysagère
 village traditionnel  hameau	Urbaines : Les villages de Montségret, Saint-André-de-Roquelongue et Thézan-des-Corbières, et leurs petits bassins agricoles en avancée des Corbières	Extension urbaine plus ou moins modérée de Montségret, Saint-André-de-Roquelongue, Thézan-des-Corbières, Fabrezan et Ferrals-les-Corbières. Nouveaux équipements communaux en projet à Fabrezan et Ferrals-les-Corbières.	5 - Préserver et améliorer la qualité architecturale, paysagère et urbaine, ainsi que le patrimoine bâti, des villages, hameaux et stations balnéaires 6 - Assurer la qualité architecturale, paysagère et urbaine des zones urbaines récentes et à venir (dont les zones d'activités) 7 - Assurer la préservation, voire la reconquête, des silhouettes villageoises [Fabrezan, Ferrals, Boutenac, Saint-André]







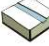




 <p>secteur d'urbanisation récente</p>	<p>La vallée de l'Orbieu et ses villages vigneron en berge : Fabrezan et Ferrals-les-Corbières</p>	<p>Entre Fabrezan et Thézan-des-Corbières, développement urbain disparate du hameau de Villerouge-la-Crémade et le long de la route. Extension urbaine des villages plus ou moins modérée. Caves coopératives perdant de l'activité.</p>	
 <p>de plaine viticulture</p>  <p>de plaine polyculture</p>	<p>Agricoles : La vallée de l'Orbieu et ses villages vigneron en berge : Fabrezan et Ferrals-les-Corbières La vallée de l'Aussou Les villages de Montséret, Saint-André-de-Roquelongue et Thézan-des-Corbières, et leurs petits bassins agricoles en avancée des Corbières</p>	<p>Enfrichement sans dynamique de replantation de vigne dans la vallée de l'Orbieu. Enfrichement par endroit dans la vallée de l'Aussou et de certaines parcelles des petits bassins agricoles entre Montséret, Saint-André de Roquelongue et Thézan. Développement photovoltaïque en projet à Saint-André de R., Fabrezan et Ferrals-les-Corbières.</p>	<p>1 - Réussir l'intégration paysagère des ouvrages structurants liés à la transition énergétique 2 - Réussir l'intégration paysagère des infrastructures de déplacement (dont la LNMP), de communication (antennes), d'extraction, et de transport de l'énergie (réseaux) 3 - Poursuivre l'amélioration de la qualité paysagère des infrastructures routières et des équipements pour les mobilités douces 8 - Assurer le maintien et valoriser la qualité et la diversité des paysages et du patrimoine bâti agricoles 10 - Limiter la consommation d'espaces naturels ou agricoles, dans le respect des grands équilibres paysagers</p>
 <p>pinèdes</p>  <p>forêt (autre que pinède)</p>  <p>garrigue</p>  <p>cours d'eau</p>	<p>Naturelles : La colline de la Pineda-Crémade, entre Fabrezan et Thézan-des-Corbières Les Corbières de Thézan-des-Corbières</p>	<p>Embroussaillage et boisement spontanés, incendies, sur tous les massifs.</p>	<p>1 - Réussir l'intégration paysagère des ouvrages structurants liés à la transition énergétique 2 - Réussir l'intégration paysagère des infrastructures de déplacement (dont la LNMP), de communication (antennes), d'extraction, et de transport de l'énergie (réseaux) 4 - Accompagner les transformations du paysage pour préserver sa qualité, face aux conséquences du changement climatique, liées au déploiement de solutions d'atténuation, d'adaptation et aux effets directs du changement climatique (incendie, salinisation, etc.)[incendie] 9 - Assurer la qualité et la diversité des paysages naturels et les valoriser dans le respect de la biodiversité 10 - Limiter la consommation d'espaces naturels ou agricoles, dans le respect des grands équilibres paysagers</p>





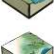






F. Les étangs du golfe de Narbonne

Un entrelacs de vastes étangs, de marais et de salins, parsemé d'îles, caractérise cette unité que l'immense plage sauvage de la Vieille Nouvelle sépare de la mer. Des villages typiques de pêcheurs et de vigneron s'enchaînent en douceur dans ces paysages singuliers et reconnus (nombreux sites inscrits) de Bages, Peyriac-de-Mer, Gruissan, les îles de l'Aute, de Planasse, de Saint-Martin et de Sainte-Lucie. Le canal de la Robine (patrimoine mondial et site classé) ainsi que la voie ferrée traversent ce golfe en séparant la grande lagune de Bages-Sigean de celles de l'Ayrolle et de Campagnol.

Communes : Bages, Gruissan, Narbonne, Peyriac-de-Mer, Port-la Nouvelle, Sigean.



Motifs paysagers principaux	Structures paysagères	Les dynamiques en cours	Objectifs de qualité paysagère
 village traditionnel  station balnéaire  secteur d'urbanisation récente  hameau  camping  port de plaisance  canaux  voie ferrée  réseau routier  espace industriel majeur (enclave hors PNR)	<p>Urbaines :</p> <p>Le promontoire de Bages</p> <p>La pointe Brunet et Port-La Nautique</p> <p>L'étang de Gruissan et le village traditionnel</p> <p>La station de Gruissan et l'étang du Grazel</p> <p>La plage des chalets</p> <p>Les collines, vignobles, village et étang de Peyriac</p> <p>Le canal de la Robine</p> <p><i>Le site industriel de Port-La Nouvelle (enclave hors PNR mais structure paysagère visible dans les paysages de cette unité paysagère)</i></p>	<p>Préservation du bâti traditionnel de village à Bages (site patrimonial remarquable)</p> <p>Densification du bâti au hameau de La Nautique</p> <p>Développement urbain important depuis les années 60 de la station de Gruissan, requalifications urbaines et bâties en cours.</p> <p>Endiguement de la plage des chalets, évolution de l'architecture par création de pièces fermées au rez-de-chaussée notamment, extensions urbaines.</p> <p>Extension urbaine à l'ouest de Peyriac-de-Mer (habitations et activités), au sud-ouest du village de Bages</p> <p>Aménagement du domaine du Grand Castérou pour l'accueil du public (et la maison du Parc).</p> <p><i>Importante extension portuaire, en mer et à terre à Port-La-Nouvelle (enclave hors PNR)</i></p>	<p>4 - Accompagner les transformations du paysage pour préserver sa qualité, face aux conséquences du changement climatique, liées au déploiement de solutions d'atténuation, d'adaptation et aux effets directs du changement climatique (incendie, salinisation, etc.) [submersion, salinisation]</p> <p>5 - Préserver et améliorer la qualité architecturale, paysagère et urbaine, ainsi que le patrimoine bâti, des villages, hameaux et stations balnéaires</p> <p>6 - Assurer la qualité architecturale, paysagère et urbaine des zones urbaines récentes et à venir (dont les zones d'activités)</p> <p>7 - Assurer la préservation, voire la reconquête, des silhouettes villageoises [Gruissan, Bages, Peyriac-de-Mer]</p>
 viticulture de massif	<p>Agricoles :</p> <p>Les collines, vignobles, village et étang de Peyriac</p>	<p>Salinisation des sols dans certains secteurs de la plaine de l'Aude.</p> <p>Maintien de la viticulture, enrichement localisé.</p>	<p>1 - Réussir l'intégration paysagère des ouvrages structurants liés à la transition énergétique</p> <p>2 - Réussir l'intégration paysagère des infrastructures de déplacement (dont la LNMP), de communication (antennes), d'extraction, et de transport de l'énergie (réseaux)</p>

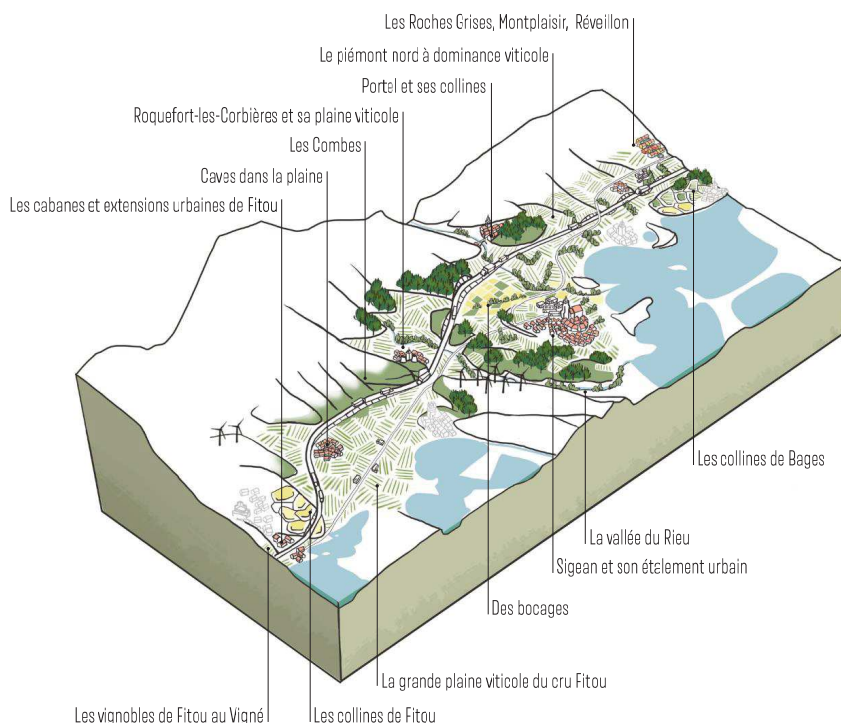
 viticulture de plaine  polyculture de plaine  salins	<p>Les marais du Castérou L'île Saint-Martin</p> <p>Les salins de Gruissan</p> <p>Les collines de Caussagues</p>	<p>Dégradation progressive du bâti en pierre sèche.</p> <p>Existence récente du site classé des abords du canal de la Robine.</p> <p>Développement et valorisation touristique des salins de Gruissan.</p> <p>Abandon de l'activité salinière de Sainte-Lucie, et gestion du site en faveur de la biodiversité</p>	<p>3 - Poursuivre l'amélioration de la qualité paysagère des infrastructures routières et des équipements pour les mobilités douces</p> <p>4 - Accompagner les transformations du paysage pour préserver sa qualité, face aux conséquences du changement climatique, liées au déploiement de solutions d'atténuation, d'adaptation et aux effets directs du changement climatique (incendie, salinisation, etc.) [inondations, submersion, salinisation]</p> <p>8 - Assurer le maintien et valoriser la qualité et la diversité des paysages et du patrimoine bâti agricoles</p> <p>9 - Assurer la qualité et la diversité des paysages naturels et les valoriser dans le respect de la biodiversité</p> <p>10 - Limiter la consommation d'espaces naturels ou agricoles, dans le respect des grands équilibres paysagers</p>
 étang  littoral rocheux  marais doux  marais salé  plage de sable  garrigue  pinède  pelouse	<p>Naturelles :</p> <p>Les collines, vignobles, village et étang de Peyriac</p> <p>Les anciens salins d'Estarac</p> <p>L'étang de Bages-Sigean, ses abords, l'île de l'Aute et de Planasse</p> <p>Les marais du Castérou</p> <p>L'étang de Campagnol, ses marais et anciens salins</p> <p>L'île Saint-Martin</p> <p>L'étang de Gruissan et le village traditionnel</p> <p>L'étang de l'Ayrolle</p>	<p>Embroussaillage et boisement progressif des pelouses sèches sur les collines.</p> <p>Augmentation de la fréquentation des espaces naturels notamment à Peyriac-de-Mer, Sainte-Lucie, et augmentation de la pratique des sports nautiques sur les étangs de Bages-Sigean.</p> <p>Stationnements sauvages localisés causant des dégradations de milieux naturels.</p> <p>Suppression progressive des petites habitations construites sur le DPM (domaine public maritime)</p> <p>Gestion des milieux naturels et de l'accueil du public, en faveur de la biodiversité sur l'île, les</p>	<p>2 - Réussir l'intégration paysagère des infrastructures de déplacement (dont la LNMP), de communication (antennes), d'extraction, et de transport de l'énergie (réseaux)</p> <p>3 - Poursuivre l'amélioration de la qualité paysagère des infrastructures routières et des équipements pour les mobilités douces</p> <p>4 - Accompagner les transformations du paysage pour préserver sa qualité, face aux conséquences du changement climatique, liées au déploiement de solutions d'atténuation, d'adaptation et aux effets directs du changement climatique (incendie, salinisation, etc.) [incendie, submersion, salinisation]</p> <p>9 - Assurer la qualité et la diversité des paysages naturels et les valoriser dans le respect de la biodiversité</p> <p>10 - Limiter la consommation d'espaces naturels ou agricoles, dans le respect des grands équilibres paysagers</p>


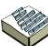





	<p>La plage de la Vieille Nouvelle</p> <p>Les anciens salins et terres salées de Port-La Nouvelle</p> <p>L'île de Sainte-Lucie</p> <p>Les collines de Caussagues</p> <p>Les anciens salins de Sigean</p>	<p>salins et la plage de Sainte-Lucie (réserve naturelle régionale), l'ancienne saline de Peyriac, les anciens salins de Sigean, l'étang de Campagnol.</p> <p>Protection, aménagement de voies cyclables et pédestres sur l'étang de Gruissan et son village.</p> <p>Gestion de ces milieux en faveur de la biodiversité, organisation du stationnement en amont de la plage.</p>	
--	--	---	--













G. Le piémont des Corbières

Entre les grands étendues lagunaires et les reliefs calcaires, ce corridor qui relie Narbonne à Fitou est sillonné historiquement, depuis la Via Domitia, par les axes de communication. Espace vitrine des paysages de la Narbonnaise en Méditerranée et cadre de vie de ses habitants, il offre des panoramas sur des vignobles de plaine ou de piémont, des garrigues, des collines boisées et, au-delà, sur les Corbières à l'ouest, les étangs à l'est. Les villages sont historiquement implantés en bord d'étang ou sur les pentes des Corbières. Les routes et sorties d'autoroute ont été plus tardivement génératrices de développement urbain.

Communes : Bages, Caves, Fitou, La Palme, Leucate, Narbonne, Peyriac-de-Mer, Portel-des-Corbières, Port-la-Nouvelle, Roquefort-des-Corbières, Sigean et Treilles.



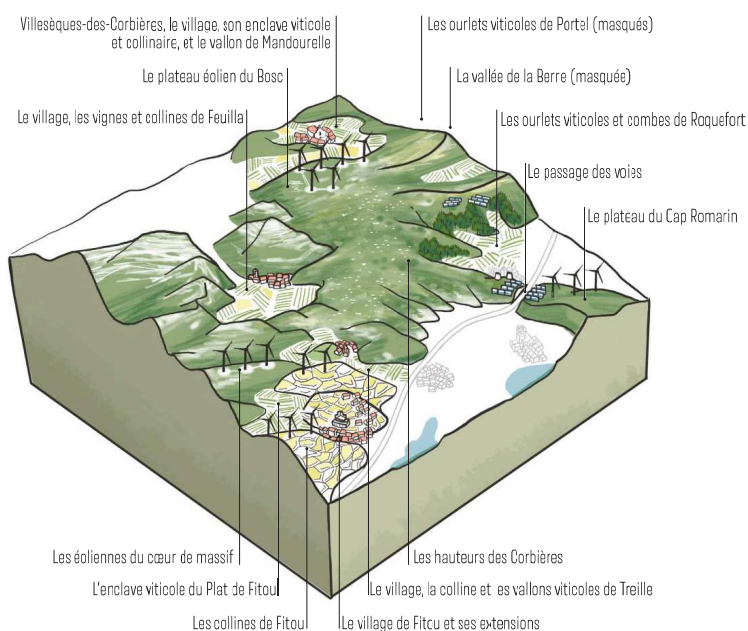
Motifs paysagers principaux	Structures paysagères	Les dynamiques en cours	Objectifs de qualité paysagère
 village traditionnel  secteur d'urbanisation récente  zone d'activités  champ photovoltaïque au sol  réseau routier	<p>Urbaines :</p> <p>Roches Grises, Montplaisir et Réveillon</p> <p>Portel et ses collines</p> <p>Roquefort-des-Corbières dans sa plaine viticole</p> <p>Caves dans la plaine</p> <p>Les Cabanes et extensions de Fitou</p> <p>Sigean et son étalement urbain</p>	<p>Importante extension de l'urbanisation résidentielle narbonnaise sur les secteurs de Roches Grises, Montplaisir, Réveillon</p> <p>Extension urbaine à Portel-des-Corbières, à Roquefort-des-Corbières, à Sigean, à Caves, à Fitou et aux Cabanes de Fitou</p> <p>Développement photovoltaïque au sol à Sigean</p> <p>Extension des zones d'activités et du chai de la Prade sur la plaine viticole de Fitou et La Palme</p>	<p>3 - Poursuivre l'amélioration de la qualité paysagère des infrastructures routières et des équipements pour les mobilités douces</p> <p>5 - Préserver et améliorer la qualité architecturale, paysagère et urbaine, ainsi que le patrimoine bâti, des villages, hameaux et stations balnéaires</p> <p>6 - Assurer la qualité architecturale, paysagère et urbaine des zones urbaines récentes et à venir (dont les zones d'activités)</p> <p>7 - Assurer la préservation, voire la reconquête, des silhouettes villageoises [Portel-des-Corbières, Sigean, Roquefort-des-Corbières, Fitou]</p>
 viticulture de plaine  viticulture de massif  polyculture de plaine  plaine bocagère  maillage de murets en pierre	<p>Agricoles :</p> <p>Le piémont nord à dominance viticole</p> <p>Roquefort-des-Corbières dans sa plaine viticole</p> <p>Les vignobles de Fitou au Vigné</p> <p>La grande plaine viticole du cru Fitou</p> <p>Des bocages</p> <p>La vallée du Rieu</p>	<p>Enrichissement localisé du piémont nord viticole, dans les bocages de l'ancien étang de Sainte-Croix et l'embouchure de la Berre, dans la plaine viticole de Roquefort-les-Corbières, dans la plaine viticole de Fitou, dans les vignobles de Fitou au Vigné et dans la vallée du Rieu</p> <p>Implantation d'un site photovoltaïque au sol à Roquefort-des Corbières et La Palme</p>	<p>1 - Réussir l'intégration paysagère des ouvrages structurants liés à la transition énergétique</p> <p>2 - Réussir l'intégration paysagère des infrastructures de déplacement (dont la LNMP), de communication (antennes), d'extraction, et de transport de l'énergie (réseaux)</p> <p>3 - Poursuivre l'amélioration de la qualité paysagère des infrastructures routières et des équipements pour les mobilités douces</p> <p>4 - Accompagner les transformations du paysage pour préserver sa qualité, face aux conséquences du changement climatique, liées au déploiement de solutions d'atténuation, d'adaptation et aux effets directs du changement climatique (incendie, salinisation, etc.) [incendie]</p> <p>8 - Assurer le maintien et valoriser la qualité et la diversité des paysages et du patrimoine bâti agricoles</p>



 autoroute  réseau routier	<p>Les collines de Bages</p>	<p>Projet de ligne ferroviaire nouvelle Montpellier-Perpignan</p>	<p>10 - Limiter la consommation d'espaces naturels ou agricoles, dans le respect des grands équilibres paysagers</p>
 pinèdes  forêt (autre que pinède)  garrigue  pelouses  falaises  cours d'eau  autoroute  réseau routier  champ photovoltaïque au sol  carrières en activité ou reconverties	<p>Naturelles :</p> <p>Portel et ses collines</p> <p>Les Combes</p> <p>Les collines de Fitou</p> <p>Des bocages</p> <p>La vallée du Rieu</p> <p>Les collines de Bages</p>	<p>Embroussaillage et boisement sur les collines de Bages, de Portel, dans le secteur des Combes et sur les collines de Fitou</p> <p>Incendies récents sur les versants de la vallée du Rieu et ceux du massif de Fontfroide à Peyriac</p> <p>Projet de ligne ferroviaire nouvelle Montpellier-Perpignan</p>	<p>1 - Réussir l'intégration paysagère des ouvrages structurants liés à la transition énergétique</p> <p>2 - Réussir l'intégration paysagère des infrastructures de déplacement (dont la LNMP), de communication (antennes), d'extraction, et de transport de l'énergie (réseaux)</p> <p>4 - Accompagner les transformations du paysage pour préserver sa qualité, face aux conséquences du changement climatique, liées au déploiement de solutions d'atténuation, d'adaptation et aux effets directs du changement climatique (incendie, salinisation, etc.) [incendie]</p> <p>9 - Assurer la qualité et la diversité des paysages naturels et les valoriser dans le respect de la biodiversité</p> <p>10 - Limiter la consommation d'espaces naturels ou agricoles, dans le respect des grands équilibres paysagers</p>








H. Les Corbières maritimes











Ultime avancée des Corbières vers la Méditerranée, ce vaste massif calcaire, couvert de pelouse et de garrigue, accueille dans ses replis des villages et des enclaves viticoles. Il est prolongé au nord-est par le Cap Romarin. C'est dans les Corbières maritimes que sont implantés, sur les plateaux, les grands parcs éoliens du territoire.

Communes : Caves, Feuilla, Fitou, La Palme, Portel-des-Corbières, Port-la-Nouvelle, Roquefort-des-Corbières, Treilles et Villesèque-des-Corbières



Motifs paysagers principaux	Structures paysagères	Les dynamiques en cours	Objectifs de qualité paysagère
 village traditionnel  secteur d'urbanisation récente	Urbaines : Le village, les vignes et collines de Feuilla Villesèque-des-Corbières, le village, son enclave viticole et	Extension urbaine sur les ourlets viticoles de Portel, à Fitou ; forte extension urbaine de Treille ; extensions urbaines modérées à Villesèque-des-Corbières ; pas d'extension urbaine à Feuilla	2 - Réussir l'intégration paysagère des infrastructures de déplacement (dont la LNMP), de communication (antennes), d'extraction, et de transport de l'énergie (réseaux) 3 - Poursuivre l'amélioration de la qualité paysagère des infrastructures routières et des équipements pour les mobilités douces

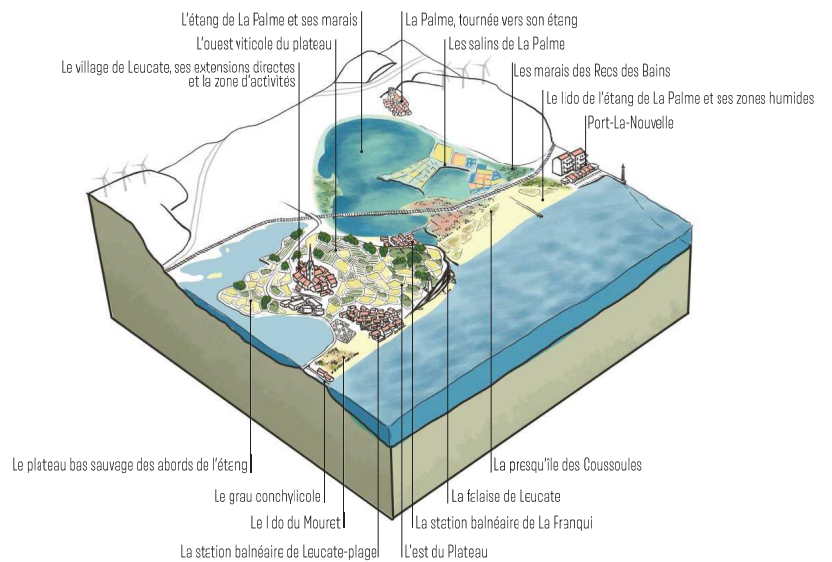
 champ photovoltaïque au sol  réseau routier  autoroute	collinaire, et le vallon de Mandourelle Le village, la colline et les vallons viticoles de Treilles Le passage des voies Le village de Fitou et ses extensions		5 – Préserver et améliorer la qualité architecturale, paysagère et urbaine, ainsi que le patrimoine bâti, des villages, hameaux <i>et stations balnéaires</i> 6 - Assurer la qualité architecturale, paysagère et urbaine des zones urbaines récentes et à venir (dont les zones d'activités) 7 - Assurer la préservation, voire la reconquête, des silhouettes villageoises [Feuilla, Fitou]
 viticulture de massif  maillage de murets en pierre  autoroute  réseau routier	Agricoles: Le village, les vignes et collines de Feuilla Villesèque-des-Corbières, le village, son enclave viticole et collinaire, et le vallon de Mandourelle Les ourlets viticoles de Portel-des-Corbières La vallée de la Berre Les ourlets viticoles et combes de Roquefort Le village, la colline et les vallons viticoles de Treilles Les collines de Fitou L'enclave viticole du Pla de Fitou	Enfrichement de certaines parcelles viticoles sur les ourlets viticoles de Portel, à Treilles, à Feuilla, à Villesèque-des-Corbières, dans la zone inondable de la vallée de la Berre	1 - Réussir l'intégration paysagère des ouvrages structurants liés à la transition énergétique 2 - Réussir l'intégration paysagère des infrastructures de déplacement (dont la LNMP), de communication (antennes), d'extraction, et de transport de l'énergie (réseaux) 3 - Poursuivre l'amélioration de la qualité paysagère des infrastructures routières et des équipements pour les mobilités douces 4 - Accompagner les transformations du paysage pour préserver sa qualité, face aux conséquences du changement climatique, liées au déploiement de solutions d'atténuation, d'adaptation et aux effets directs du changement climatique (incendie, salinisation, etc.) [incendie] 8 - Assurer le maintien et valoriser la qualité et la diversité des paysages et du patrimoine bâti agricoles 10 - Limiter la consommation d'espaces naturels ou agricoles, dans le respect des grands équilibres paysagers



 garrigue  pelouses  falaises  pinèdes  forêt (autre que pinède)  cours d'eau  réseau routier  parcs éoliens  champ photovoltaïque au sol  carrières en activité ou reconverties	<p>Naturelles :</p> <p>Le plateau éolien du Bosc</p> <p>La vallée de la Berre</p> <p>Le plateau du Cap Romarin</p> <p>Les hauteurs des Corbières</p> <p>Les collines de Fitou</p> <p>Les éoliennes du cœur de massif</p>	<p>Embroussaillage des garrigues et boisement spontanés sur tous les massifs</p> <p>Incendies (notamment sur le plateau du Cap romarin)</p> <p>Balisage de sentiers de randonnées (dont le GRP Occitano-catalan)</p> <p>Repowering des parcs éoliens en cours, suppression de quelques éoliennes sur le Cap Romarin</p> <p>Développement du photovoltaïque au sol sur les hauteurs des Corbières</p> <p>Restauration et valorisation du patrimoine en pierre sèche sur les collines de Fitou</p> <p>Extension des carrières</p> <p>Projet de ligne ferroviaire nouvelle Montpellier-Perpignan</p>	<p>1 - Réussir l'intégration paysagère des ouvrages structurants liés à la transition énergétique</p> <p>2 - Réussir l'intégration paysagère des infrastructures de déplacement (dont la LNMP), de communication (antennes), d'extraction, et de transport de l'énergie (réseaux)</p> <p>4 - Accompagner les transformations du paysage pour préserver sa qualité, face aux conséquences du changement climatique, liées au déploiement de solutions d'atténuation, d'adaptation et aux effets directs du changement climatique (incendie, salinisation, etc.) [incendie, inondation]</p> <p>9 - Assurer la qualité et la diversité des paysages naturels et les valoriser dans le respect de la biodiversité</p> <p>10 - Limiter la consommation d'espaces naturels ou agricoles, dans le respect des grands équilibres paysagers</p>
--	---	---	--










I. La lagune de la Palme, le plateau de Leucate et les lidos sud



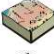





Une composition plurielle pour une unité singulière : piémont marécageux des Corbières, larges plages en lido, lagune et salins, plateau quadrillé de murets et revêtu de pelouse, de garrigue, de pinède et de vignoble, falaise de Leucate, ville de Port-la-Nouvelle, villages traditionnels de La Palme et de Leucate, stations balnéaires et cabanes d'ostréiculteurs s'y associent pour former un paysage étonnant du littoral audois.

Communes : La Palme, Leucate et Port-la-Nouvelle



Motifs paysagers principaux	Structures paysagères	Les dynamiques en cours	Objectifs de qualité paysagère
 village traditionnel  station balnéaire	Urbaines: Port-La Nouvelle Le village de La Palme, tourné vers les étangs La station balnéaire de La Franqui	Extension urbaine pour de l'habitat et des équipements publics, suppression d'anciennes installations industrielles, à Port-la-Nouvelle Extension urbaine à La Palme, à La Franqui et à Leucate	4 - Accompagner les transformations du paysage pour préserver sa qualité, face aux conséquences du changement climatique, liées au déploiement de solutions d'atténuation, d'adaptation et aux effets directs du changement climatique (incendie, salinisation, etc.) [submersion] 5 - Préserver et améliorer la qualité architecturale, paysagère et urbaine, ainsi que le patrimoine bâti, des villages, hameaux et stations balnéaires

 secteur d'urbanisation récente  zone d'activités  camping  voie ferrée  réseau routier	<p>Le village de Leucate, ses extensions directes et la zone d'activités</p> <p>La Station balnéaire de Leucate-plage</p> <p>Le grau conchylicole (ostréicole)</p>	<p>Restauration des cabanes ostréicoles</p>	<p>6 - Assurer la qualité architecturale, paysagère et urbaine des zones urbaines récentes et à venir (dont les zones d'activités)</p>
 viticulture de massif  maillage de murets de pierre  salins	<p>Agricoles :</p> <p>Les salins de La Palme</p> <p>L'ouest viticole du plateau de Leucate</p>	<p>Reprise de l'exploitation et développement de l'accueil du public aux salins de La Palme</p> <p>Maintien et extension localisée (plateau de Leucate) de la viticulture</p>	<p>2 - Réussir l'intégration paysagère des infrastructures de déplacement (dont la LNMP), de communication (antennes), d'extraction, et de transport de l'énergie (réseaux)</p> <p>3 - Poursuivre l'amélioration de la qualité paysagère des infrastructures routières et des équipements pour les mobilités douces</p> <p>4 - Accompagner les transformations du paysage pour préserver sa qualité, face aux conséquences du changement climatique, liées au déploiement de solutions d'atténuation, d'adaptation et aux effets directs du changement climatique (incendie, salinisation, etc.) [submersion, incendie]</p> <p>8 - Assurer le maintien et valoriser la qualité et la diversité des paysages et du patrimoine bâti agricoles</p> <p>9 - Assurer la qualité et la diversité des paysages naturels et les valoriser dans le respect de la biodiversité</p> <p>10 - Limiter la consommation d'espaces naturels ou agricoles, dans le respect des grands équilibres paysagers</p>
 étang	<p>Naturelles :</p> <p>Les marais du Rec des bains</p>	<p>Cabanisation aux marais des Recs des Bains</p>	<p>2 - Réussir l'intégration paysagère des infrastructures de déplacement (dont la LNMP), de communication (antennes), d'extraction, et de transport de l'énergie (réseaux)</p>

 littoral rocheux	Le lido de l'étang de La Palme et ses zones humides	Canalisation de la fréquentation et préservation des milieux naturels sur le plateau de Leucate, l'étang de La Palme et son lido, le lido du Mouret	3 - Poursuivre l'amélioration de la qualité paysagère des infrastructures routières et des équipements pour les mobilités douces
 marais doux	La presqu'île des Coussoules		4 - Accompagner les transformations du paysage pour préserver sa qualité, face aux conséquences du changement climatique, liées au déploiement de solutions d'atténuation, d'adaptation et aux effets directs du changement climatique (incendie, salinisation, etc.) [incendie, submersion, salinisation]
 marais salé	La falaise de Leucate		9 - Assurer la qualité et la diversité des paysages naturels et les valoriser dans le respect de la biodiversité
 falaise littorale	L'est du plateau de Leucate	Embroussaillage, progression rapide du Pin d'Alep, régression des pelouses, dégradation progressive des murets sur l'est du plateau de Leucate	10 - Limiter la consommation d'espaces naturels ou agricoles, dans le respect des grands équilibres paysagers
 plage de sable			
 garrigue	Le plateau bas sauvage des abords de l'étang de Salses-Leucate		
 pinède			
 pelouse	Le lido du Mouret		

Les sous-unités paysagères du littoral

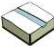









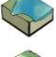







Les unités paysagères situées en bord de mer comprennent toute une ou plusieurs sous-unités littorales, qui ont été définies pour mettre en évidence les caractéristiques particulières des paysages de la façade littorale.

Les plages de sable sont très prisées des vacanciers accueillis dans des stations balnéaires d'époques et de physionomies diverses. En dehors de ces zones urbaines balnéaires, de vastes espaces naturels littoraux de plages, dunes, falaises, garrigues, pelouses sèches et zones humides sont gérés en faveur de la biodiversité. Deux villages traditionnels de vigneron et de pêcheurs (Leucate et Gruissan) et plusieurs salins témoignent des autres activités économiques anciennes mais toujours pratiquées sur le littoral narbonnais.

Communes : Fleury-d'Aude, Narbonne, Gruissan, Port-la-Nouvelle, La Palme et Leucate.

Motifs paysagers principaux	Structures paysagères	Les dynamiques en cours	Objectifs de qualité paysagère
village traditionnel	Urbaines: Les stations balnéaires de Saint-Pierre-la Mer et de Narbonne-Plage	Fort développement des stations balnéaires (depuis les années 60), requalifications en cours et en projet	4 - Accompagner les transformations du paysage pour préserver sa qualité, face aux conséquences du changement climatique, liées au déploiement de solutions d'atténuation, d'adaptation et aux effets directs du changement climatique (incendie, salinisation, etc.) [submersion]
station balnéaire		Les campings et villages de vacances des Ayguades	
secteur d'urbanisation récente	La station de Gruissan et l'étang du Grazel	Développement récent (depuis les années 60) des campings et villages de vacances des Ayguades	6 - Assurer la qualité architecturale, paysagère et urbaine des zones urbaines récentes et à venir (dont les zones d'activités)
zone d'activités		Développement urbain important depuis les années 60 de la station de Gruissan, requalifications urbaines et bâties en cours	
hameau	La plage des chalets	Endiguement de la plage des chalets, évolution de l'architecture par création de pièces fermées au rez-de-chaussée notamment, extensions urbaines.	
camping			
port de plaisance	<i>Le site industriel de Port-La Nouvelle (enclave hors PNR mais structure paysagère</i>	<i>Importante extension portuaire, en mer et à terre à Port-La-Nouvelle (enclave hors PNR)</i>	

 canaux  voie ferrée  réseau routier  espace industriel majeur (enclave hors PNR)	<i>visible dans les paysages de cette sous-unité paysagère)</i> Port-La Nouvelle	Extension urbaine pour de l'habitat et des équipements publics, suppression d'anciennes installations industrielles, à Port-la-Nouvelle	
	La station balnéaire de La Franqui	Extension urbaine à La Palme, à la Franqui et à Leucate	
	Le village de Leucate, ses extensions directes et la zone d'activités La station balnéaire de Leucate-plage		
	Le grau conchylicole (ostréicole)	Restauration des cabanes ostréicoles	
	 viticulture de massif  maillage de murets de pierre  salins	Agricoles: Les salins de Gruissan	
L'ouest viticole du plateau de Leucate	Maintien et extension localisée (plateau de Leucate) de la viticulture		

 étang  littoral rocheux  marais doux  marais salé  falaise littorale  plage de sable  garrigue  pinède  pelouse	Naturelles :		<p>2 - Réussir l'intégration paysagère des infrastructures de déplacement (dont la LNMP), de communication (antennes), d'extraction, et de transport de l'énergie (réseaux)</p> <p>3 - Poursuivre l'amélioration de la qualité paysagère des infrastructures routières et des équipements pour les mobilités douces</p> <p>4 - Accompagner les transformations du paysage pour préserver sa qualité, face aux conséquences du changement climatique, liées au déploiement de solutions d'atténuation, d'adaptation et aux effets directs du changement climatique (incendie, salinisation, etc.) [incendie, submersion]</p> <p>9 - Assurer la qualité et la diversité des paysages naturels et les valoriser dans le respect de la biodiversité</p> <p>10 - Limiter la consommation d'espaces naturels ou agricoles, dans le respect des grands équilibres paysagers</p>
	Le cordon dunaire et la plage de l'embouchure de l'Aude	Rétrécissement de la plage et de la dune, recul du trait de côte	
	La plage et la dune de Rouquette	Gestion du stationnement en amont de la plage	
	L'étang et la plage de Mateille	Développement des activités nautiques et concession de plage.	
	La plage de la Vieille Nouvelle	Gestion de ces milieux en faveur de la biodiversité, organisation du stationnement en amont de la plage	
	Les anciens salins et terres salées de Port-La Nouvelle	Abandon de l'activité salinière de Sainte-Lucie, et gestion du site en faveur de la biodiversité	
	Les marais du Rec des bains	Cabanisation aux marais des Recs des Bains	
	Le lido de l'étang de La Palme et ses zones humides	Canalisation de la fréquentation et préservation des milieux naturels sur le plateau de Leucate, l'étang de La Palme et son lido, le lido du Mouret	
	La presqu'île des Coussoules	Embroussaillage, progression rapide du Pin d'Alep, régression des pelouses, dégradation progressive des murets sur l'est du plateau de Leucate	
	La falaise de Leucate		
	L'est du plateau de Leucate		
	Le plateau bas sauvage des abords de l'étang de Salses-Leucate		
Le lido du Mouret			

2. La qualité paysagère de chaque écran villageois

Pour chaque commune, sont exposés ici les enjeux paysagers des noyaux urbains villageois, quant à la perception de la silhouette du village, aux interfaces entre les espaces bâtis et les espaces naturels ou agricoles, sur les entrées de village, sur des éléments bâtis patrimoniaux, sur la qualité des écrans paysagers du village et de l'environnement naturel ou agricole, etc.

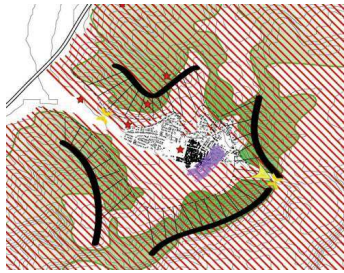
Pour chaque commune, un schéma synthétique présente le bâti dans son contexte paysager, dont les éléments forts sont mis en évidence : limite d'écran paysager, silhouette perceptible du village, pied de talus ou versant, boisement significatif, patrimoine bâti, site patrimonial (les sites inscrits ou classés au titre du paysage ainsi que les périmètres des Monuments historiques inscrits ou classés), cône de vue principal, seuil paysager (cf légende ci-contre).

NB: cette analyse évoluera forcément au cours de la vie de la Charte de Parc et sera à reconsidérer au fur et à mesure des nouveaux projets communaux, ainsi que de l'évolution des perceptions et acceptabilités de la population aux nouveaux aménagements.

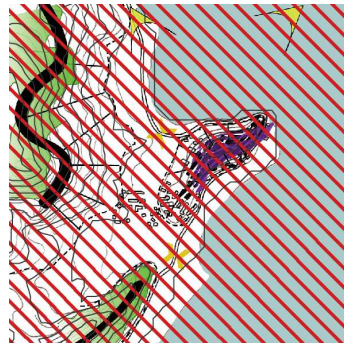
Les silhouettes perceptibles ont été reportées sur le plan de Parc. Les zones de maîtrise de l'urbanisation qui figurent sur le plan de Parc ont été pour certaines d'entre elles définies à partir des éléments paysagers reportés dans ces schémas tels que les seuils paysagers, les boisements significatifs et les pieds de talus.



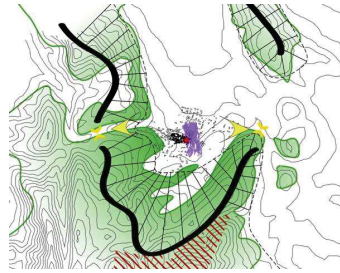
Légende des schémas suivants de chaque écran villageois



Armissan



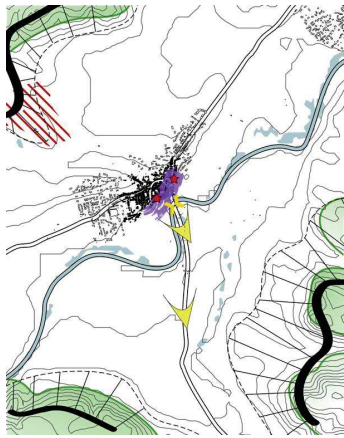
Bages



Boutenac



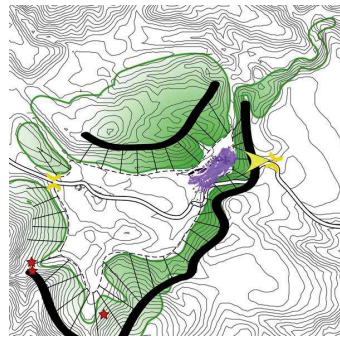
Caves



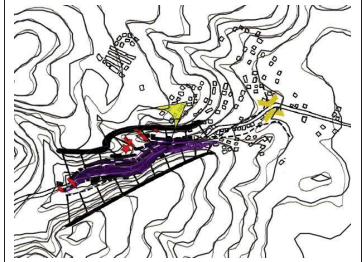
Fabrezan



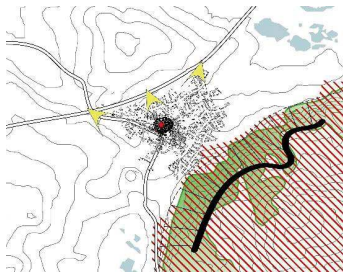
Ferrals-les-Corbières



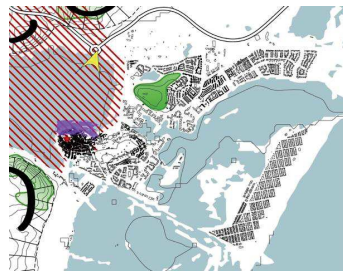
Feuilla



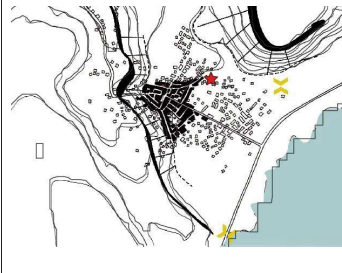
Fitou



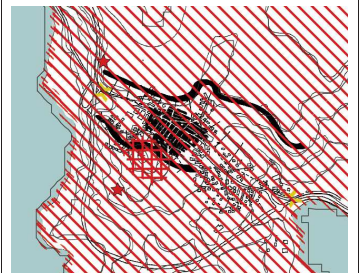
Fleury d'Aude



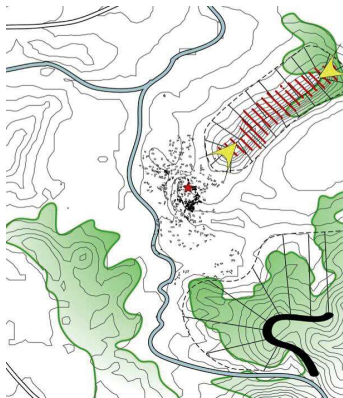
Gruissan



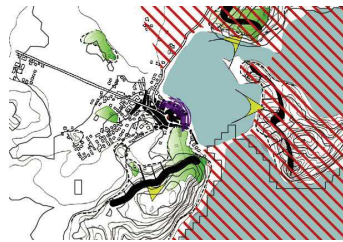
La Palme



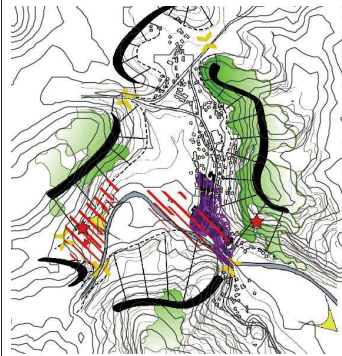
Leucate



Montsérét



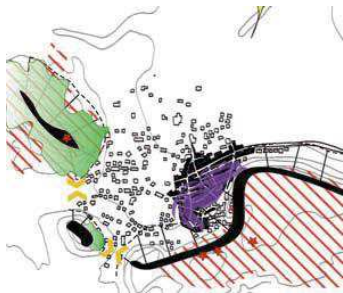
Peyriac-de-Mer



Portel-des-Corbières



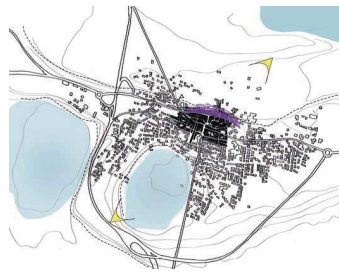
Port-la Nouvelle



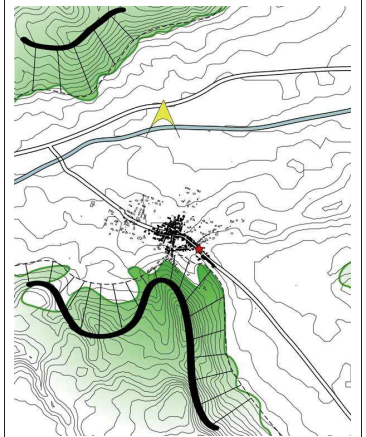
Roquefort-des-Corbières



Saint-André-de-Roquelongue



Sigean



Thézan-des-Corbières



Treilles



Villesèque-des-Corbières

3. Les enjeux du paysage et les objectifs de qualité paysagère pour le territoire du PNR de la Narbonnaise en Méditerranée

En 2021 et 2022, le Parc accompagné par des paysagistes et urbanistes a consulté les habitants (enquête auprès des habitants sur leurs perceptions et aspirations pour les paysages du Parc à l'horizon 2040) et les acteurs du territoire (plusieurs moments de concertation en lien avec la révision de la Charte) afin d'élaborer un diagnostic détaillé des paysages de la Narbonnaise et de leurs dynamiques, puis formuler les grands enjeux paysagers du territoire dont découlent les objectifs de qualité paysagère.

Simultanément, le Parc a confié à des spécialistes la caractérisation aux nuisances lumineuses et de ses impacts sur son territoire, afin de définir la stratégie territoriale en matière de réduction des nuisances lumineuses à horizon 2040. Les objectifs de qualité paysagère de la Charte devant viser également à garantir la prévention des nuisances lumineuses, les enjeux liés à la pollution lumineuse et au cadre de vie ont contribué à la définition des objectifs de qualité paysagère.

Ont été ainsi formulés 11 objectifs de qualité paysagère. Plusieurs mesures de la Charte et leurs dispositions contribuent à l'atteinte de chacun de ces objectifs.

<p style="text-align: center;">ENJEUX PAYSAGERS</p> <p style="text-align: center;">En gras : les enjeux « chapeau »</p> <p style="text-align: center;">Sources : Diagnostic des paysages (2022) et étude des nuisances lumineuses (2022) du Parc</p>	n°	OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE
<p>La qualité paysagère des aménagements et équipements : photovoltaïque au sol, éolien</p> <p>Accompagnement du développement éolien et du repowering, notamment au-dessus des villages de Villesèque, Treilles et de Fitou...</p> <p>Accompagnement du développement de photovoltaïque au sol</p> <p>Préservation de la qualité des paysages des sites classés et des sites inscrits (existants ou en projet)</p>	1	Réussir l'intégration paysagère des ouvrages structurants liés à la transition énergétique
<p>La qualité paysagère des aménagements et équipements : LNMP, antennes relais, carrières...</p> <p>L'impact de la ligne LNMP dans le grand paysage et au plus près des villages, ainsi que la qualité des ouvrages dont la question des remblais-déblais</p> <p>Préservation de la qualité des paysages des sites classés et des sites inscrits (existants ou en projet)</p>	2	Réussir l'intégration paysagère des infrastructures de déplacement (dont la LNMP), de communication (antennes), d'extraction, et de transport de l'énergie (réseaux)
<p>La qualité paysagère des abords des infrastructures routières et de mobilité douce</p> <p>La préservation des vues profondes et emblématiques (eau-montagne), notamment le long des routes et chemins, et depuis les îlots bâtis</p> <p>La qualité des paysages routiers et autoroutiers</p> <p>La qualité paysagère de la route de la vallée de la Berre : maintien des milieux ouverts de fond de vallée et des vues, requalification du belvédère</p>	3	Poursuivre l'amélioration de la qualité paysagère des infrastructures routières et des équipements pour les mobilités douces

<p>Le maintien de routes simples aux abords des étangs et l'enrichissement du patrimoine arboré linéaire sans obstruer les vues, le ménagement de points d'arrêt</p> <p>Développement qualitatif des liaisons entre les villages et les plages, et des pôles multimodaux</p> <p>Le développement et l'encadrement respectueux des sentiers pédestres et des itinéraires cyclables (dont l'EuroVéloroute n°8 - La Méditerranée) et VTT dans les milieux naturels et agricoles</p> <p>Préservation de la qualité des paysages des sites classés et des sites inscrits (existants ou en projet)</p>		
<p>La qualité paysagère face au changement climatique (élévation du niveau de la mer, élévation des températures, augmentation de la fréquence des canicules, périodes de sécheresse et intensité des épisodes orageux...)</p> <p>L'anticipation du risque submersion marine de façon générale à l'échelle centennale</p> <p>L'anticipation du risque submersion marine pour les zones bâties et pour les activités</p> <p>Qualité paysagère des plages et des renforcements de cordons dunaires (lido du Mouret, embouchure de l'Aude...)</p> <p>Qualité paysagère des salins et marais et des fonctionnements lagunaires</p> <p>L'adaptation des espaces urbains, anciens et nouveaux, stations balnéaires, zones d'activités... à l'effet d'îlot de chaleur urbain</p> <p>L'adaptation des cultures et des pratiques culturelles de façon générale</p> <p>L'adaptation des vignobles face à la diminution de la ressource en eau</p> <p>La gestion du risque incendie sur les massifs, collines et sur les îles</p> <p>Le développement et l'intégration de solutions en matière de nouvelles essences et d'entretien des forêts (sylvopastoralisme...) dont la réflexion sur l'opportunité de valorisation du bois</p> <p>Le maintien d'enclaves et d'espaces tampons (agricoles) en rupture de pente et remontant sur les massifs dans une optique de protection des zones habitées et sites patrimoniaux (Abbaye de Fontfroide...) contre le risque incendie</p> <p>La maîtrise paysagère des ouvrages DFCI</p> <p>La gestion paysagère du post-incendie</p> <p>La gestion du risque inondation pour les villages et pour l'agriculture (vallée de la Berre, Fitou, Portel...) dont la maîtrise paysagère des ouvrages hydrauliques de limitation des risques inondation</p> <p>Intégration paysagère de projets d'ombrières photovoltaïques sur les vignes</p>	4	<p>Accompagner les transformations du paysage pour préserver sa qualité, face aux conséquences du changement climatique, liées au déploiement de solutions d'atténuation, d'adaptations et aux effets directs du changement climatique (incendie, salinisation, etc.)</p>
<p>La qualité architecturale, paysagère et urbaine des villages vigneronnes, des villages de pêcheurs et des stations balnéaires, et le patrimoine bâti</p> <p>La préservation, restauration des bâtis traditionnels en cœur de village et de leurs caractéristiques vigneronnes</p> <p>La qualité des espaces publics</p> <p>Les entrées de villes et villages, les lisières urbaines-naturelles, urbaines-agricoles</p> <p>La qualité des façades patrimoniales sur berges des rivières</p>	5	<p>Préserver et améliorer la qualité architecturale, paysagère et urbaine, ainsi que le patrimoine bâti des villages, hameaux et stations balnéaires</p>

<p>Préservation du patrimoine arboré en ville (notamment à Port-La-Nautique et de La Franqui)</p> <p>La patrimonialité de la station Racine de Gruissan et de la plage aux chalets</p> <p>La maîtrise de la cabanisation</p> <p>L'amélioration de la qualité architecturale</p> <p>La requalification des anciennes caves coopératives abandonnées</p> <p>Confortement et maintien de « l'esprit cabanier » des villages de pêcheur et conchylicoles (Ayrolle, Port-La-Nouvelle, Grau conchylicole) et maintien de l'activité</p> <p>La réduction de l'exposition aux nuisances lumineuses, pour un paysage urbain nocturne qualitatif (amplification de l'engagement des communes et habitants dans la sobriété énergétique et lumineuse des éclairages nocturnes des villes et villages du territoire ; mobilisation et accompagnement du secteur privé dans la sobriété énergétique et lumineuse des éclairages nocturnes)</p>		
<p>La qualité architecturale, paysagère et urbaine des extensions urbaines existantes et futures</p> <p>La qualité architecturale et paysagère de l'ensemble des constructions récentes et balnéaires, y compris des espaces campings et autres équipements touristiques ou de loisirs, et des zones d'activités</p> <p>Le respect des sols et de la nature environnante dans les opérations pavillonnaires et lotissements, notamment en lisière avec des espaces naturels</p> <p>La création d'espaces conviviaux publics</p> <p>Le ménagement de la mobilité active</p> <p>Le traitement des lisières-interfaces urbain-nature, urbain-agricole</p> <p>L'intégration des nouvelles et futures extensions dans le grand paysage et la fixation des enveloppes urbaines : la maîtrise de la perception des extensions urbaines des villages et des nouveaux secteurs d'urbanisation, notamment en premier plan auprès des structures linéaires de circulation, ou en arrière-plan en discontinuité des îlots déjà bâtis et sur versants ou crêtes visibles : précisions fines des limites d'urbanisation, compacité, qualité architecturale, création de masques paysagers...</p> <p>La place paysagère du complexe industrialo-portuaire de Port-La-Nouvelle : la cimenterie, le port, sa future extension, l'éolien</p> <p>La maîtrise du développement de continuums urbains (Fitou – Cabanes de Fitou, Narbonne - Prat-de-Crest...), la préservation de coupures d'urbanisation</p> <p>La réduction de l'exposition aux nuisances lumineuses, pour un paysage urbain nocturne qualitatif (amplification de l'engagement des communes et habitants dans la sobriété énergétique et lumineuse des éclairages nocturnes des villes et villages du territoire ; mobilisation et accompagnement du secteur privé dans la sobriété énergétique et lumineuse des éclairages nocturnes)</p>	6	Assurer la qualité architecturale, paysagère et urbaine des zones urbaines récentes et à venir (dont les zones d'activités)
<p>La préservation des silhouettes des villages</p>	7	Assurer la préservation, voire la reconquête, des silhouettes villageoises

<p>La qualité des paysages agricoles (bocages, polyculture, viticulture, pastoralisme, salins, etc.) et leur valorisation</p> <p>Le maintien et la progression d'une polyculture comprenant l'élevage ainsi que les trames au sein des bocages</p> <p>Le maintien et l'entretien des canaux et des structures végétales linéaires associées sur les terres irriguées (des ripisylves de cannes de Provence aux alignements d'arbres de la Robine)</p> <p>Le maintien et le développement de l'agriculture notamment de la viticulture sur les espaces particuliers (plateau de Leucate, pied de massif...)</p> <p>Le maintien d'une taille modérée de parcellaire agricole</p> <p>Préservation des cyprès en haie et isolés (patrimoine culturel)</p> <p>La lutte contre la déprise agricole, la reconquête de friches</p> <p>La valorisation des activités des salins en lien avec la qualité des milieux naturels</p> <p>Intégration paysagère de projets d'ombrières photovoltaïques sur les vignes</p> <p>La réduction de l'exposition aux nuisances lumineuses, pour un paysage rural préservé</p> <p>Le patrimoine bâti, dont les domaines agricoles</p> <p>La préservation des fermes massives domaniales</p> <p>La préservation et l'entretien du petit patrimoine de pierre sèche, murets, puits et capitelles</p> <p>Préservation de la qualité des paysages des sites classés et des sites inscrits (existants ou en projet)</p>	<p>8</p>	<p>Assurer le maintien et valoriser la qualité et la diversité des paysages et du patrimoine bâti agricoles</p>
<p>La qualité des paysages naturels (garrigues, forêts, zones humides, cours d'eau, etc.) et leur valorisation dans le respect et en faveur de la biodiversité</p> <p>Le maintien des milieux ouverts et la lutte contre la prolifération des pins d'Alep</p> <p>La préservation des milieux naturels pour la biodiversité notamment sur les collines, garrigues et pelouses</p> <p>Le maintien et le développement des structures agroécologiques en milieu agricole</p> <p>La maîtrise paysagère de l'accueil et de l'intégration des itinéraires et accès cyclables et pédestres en milieu naturel (éloignement des véhicules et liens piétons), l'organisation et la valorisation des différents usages de loisirs et d'activités dans le respect des milieux naturels et de la biodiversité</p> <p>La préservation de la variété des berges en mosaïque de milieux naturels humides doux et salés, et semi-naturels et agricoles (les salins et anciens salins, les réseaux de canaux, les trames bocagères, les vignes en terrain sec avec leurs murets de pierre, les arbres isolés...)</p> <p>La maîtrise de la fréquentation automobile dans les espaces naturels (camping-car et stationnements sauvages dégradant les milieux naturels)</p> <p>L'interprétation des milieux et des paysages (postes d'observation...)</p> <p>La qualité des aménagements en lisière urbaine/bâties (accès et lien pédestres/cyclables) et l'ambiance (qualité esthétique et ombrage, proximité de l'eau, espaces conviviaux...)</p>	<p>9</p>	<p>Assurer la qualité et la diversité des paysages naturels et les valoriser dans le respect de la biodiversité</p>

<p>La préservation de la qualité paysagère des îles et collines, agricole et naturelle, non urbanisée : maintien des activités viticoles et des structures agroécologiques, maîtrise du développement du pin d'Alep et maintien des milieux ouverts, préservation du petit patrimoine de pierres sèches</p> <p>La création de zones de référence en matière de qualité du ciel nocturne sur des espaces stratégiques du Parc</p> <p>Préservation de la qualité des paysages des sites classés et des sites inscrits (existants ou en projet)</p>		
<p>La qualité des paysages naturels (garrigues, forêts, zones humides, cours d'eau, etc.) et leur valorisation dans le respect et en faveur de la biodiversité</p> <p>La préservation des milieux naturels pour la biodiversité notamment sur les collines, garrigues et pelouses</p> <p>La qualité des paysages agricoles (bocages, polyculture, viticulture, pastoralisme, salins, etc.) et leur valorisation</p> <p>Le maintien et progression d'une polyculture comprenant l'élevage ainsi que les trames au sein des bocages</p> <p>Le maintien et le développement de l'agriculture notamment de la viticulture sur les espaces particuliers (plateau de Leucate, pied de massif...)</p>	10	<p>Limiter la consommation d'espaces naturels ou agricoles, dans le respect des grands équilibres paysagers</p>
<p>Enjeux transversaux (communs à tous les paysages qu'ils soient à dominante urbaine, naturelle ou agricole) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des connaissances, de la diffusion et l'appropriation de ces connaissances - Effort de sensibilisation, et développement de l'aide à la décision (importance d'une ingénierie à disposition des communes). 	11	<p>Sensibiliser et apporter une aide à la décision en faveur de tous les paysages (urbains, naturels, agricoles).</p>

4. Les mesures et dispositions permettant la poursuite des objectifs de qualité paysagère

Afin de poursuivre ces objectifs de qualité paysagère, la Charte du Parc contient plusieurs mesures et leurs dispositions, spatialisées dans le plan de Parc, en faveur de la connaissance, de la gestion et de la préservation des paysages de la Narbonnaise, ainsi que de la sensibilisation des acteurs et publics.

n°	OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE	Mesures et leurs dispositions contribuant à la poursuite de ces OQP	
		Mesures	Dispositions
1	Réussir l'intégration paysagère des ouvrages structurants liés à la transition énergétique	9, 13, 16, 18, 21	9.3/13.1/13.2/13.4/16.5/18.3/21.2/21.3
2	Réussir l'intégration paysagère des infrastructures de déplacement (dont la LNMP), de communication (antennes), d'extraction, et de transport de l'énergie (réseaux)	9, 13, 15, 16, 18, 22	9.1/9.3/13.1/13.2/13.6/15.4/16.1/16.2/16.3/16.4/16.5/18.3/22.1/
3	Poursuivre l'amélioration de la qualité paysagère des infrastructures routières et des équipements pour les mobilités douces	9, 13, 15, 16	9.1 / 9.3/13.3/13.6/15.5/16.2/16.3/
4	Accompagner les transformations du paysage pour préserver sa qualité, face aux conséquences du changement climatique, liées au déploiement de solutions d'atténuation, d'adaptation et aux effets directs du changement climatique (incendie, salinisation, etc.)	3, 9, 13, 14, 16, 17, 20, 25, 26, 28	3.7/ 9.3/13.1/13.2/13.4/13.5/14.1/14.2/16.4/16.5/17.1/20.1/20.4/20.5/25.5/26.1/26.3/26.4/28.1/
5	Préserver et améliorer la qualité architecturale, paysagère et urbaine, ainsi que le patrimoine bâti, des villages, hameaux et stations balnéaires	6, 9, 12, 13, 14, 15, 21, 23, 24, 25, 26, 27	6.1/ 6.2/ 9.1/ 9.3/12.1/12.2/12.4/12.5/12.6/13.3/13.5/14.3/15.4/15.5/21.4/23.5/24.2/25.5/26.5/27.1/27.2/27.4/
6	Assurer la qualité architecturale, paysagère et urbaine des zones urbaines récentes et à venir (dont les zones d'activités)	6, 9, 12, 14, 15, 16, 21, 25, 26, 27	6.1/6.2/9.1/ 9.2/9.3/12.3/12.5/12.6/14.3/15.4/15.5/16.3/21.4/25.5/26.5/27.1/27.2/27.4/
7	Assurer la préservation, voire la reconquête, des silhouettes villageoises	9, 12, 13, 15	9.1 / 9.3/12.5/13.1/13.3/15.4/15.5/
8	Assurer le maintien et valoriser la qualité et la diversité des paysages et du patrimoine bâti agricoles	6, 7, 9, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 23, 27	6.1/6.2/ 7.3/ 9.1 /9.3/12.5/12.6/13.1/13.2/13.4/13.5/13.6/14.1/14.2/15.4/15.5/16.1/17.1/17.2/18.3/20.4/20.5/23.2/23.5/27.1/27.2/27.4/
9	Assurer la qualité et la diversité des paysages naturels et les valoriser dans le respect de la biodiversité	6, 7, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 23, 24, 26, 27	6.1/6.2/ 7.3/ 9.1 / 9.2/9.3/10.1/ 12.5/12.6/13.1/13.2/13.5/13.6/14.1/14.2/15.5/16.1/18.3/23.5/24.2/26.4/27.1/27.2/27.4/
10	Limiter la consommation d'espaces naturels ou agricoles, dans le respect des grands équilibres paysagers	9, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 23, 26	9.1 / 9.3/12.5/13.1/13.2/14.1/15.1/17.1/18.3/23.2/26.3/
11	Sensibiliser et apporter une aide à la décision en faveur de tous les paysages (urbains, naturels, agricoles).	1, 6, 7, 8, 12, 13, 18, 21, 24, 26, 27	1.1/6.1/6.2/7.3/ 12.1/13.1/13.2/13.5/18.1/18.3/21.2/24.1/26.1/26.3/27.1

6

Vision synthétique de l'ensemble des dispositions associées à chaque mesure

M.1	Inventer une gouvernance partagée propice à une gestion intégrée des enjeux	D.1.1 Faire vivre les instances délibératives du Parc D.1.2 Animer le Conseil Scientifique et de Prospective et favoriser l'interface entre scientifiques et acteurs du territoire D.1.3 Créer des espaces de dialogue entre tous les acteurs du Parc D.1.4 Intégrer la participation citoyenne dans la vie du Parc
M.2	Renforcer une culture de la coopération et de la solidarité au sein du territoire, avec les territoires voisins et plus lointains	D.2.1 Renforcer les coopérations et la solidarité au sein du territoire D.2.2 Bâtir et inscrire dans la durée des synergies avec les territoires voisins D.2.3 Poursuivre et amplifier les coopérations à diverses échelles, et en particulier à l'échelle du bassin Méditerranéen
M.3	Mobiliser la connaissance et la prospective pour amplifier la dynamique d'adaptation aux changements globaux	D.3.1 Faire du Parc naturel un concentrateur de la connaissance sur les changements climatiques D.3.2 Améliorer la connaissance sur les impacts des changements climatiques sur la ressource et la qualité de l'eau D.3.3 Améliorer les connaissances sur les impacts des changements climatiques sur la biodiversité D.3.4 Identifier les solutions permettant d'accompagner les écosystèmes dans leur adaptation aux changements climatiques D.3.5 Interroger de manière prospective la capacité de charge du territoire et son attractivité dans un contexte de changements climatiques D.3.6 Mieux connaître et anticiper les impacts de la transition numérique sur les évolutions/transformations du territoire D.3.7 Elaborer des stratégies réalistes d'adaptation aux conséquences des changements climatiques
M.4	Connaître de façon exhaustive la qualité de l'eau des milieux aquatiques et leurs dynamiques	D.4.1 Mieux connaître la qualité de l'eau des milieux aquatiques et faire du Parc naturel un territoire d'expérimentation D.4.2 Identifier les pressions, les menaces sur la qualité des eaux et les mesures d'atténuation possibles D.4.3 Mutualiser et compléter les analyses / suivis
M.5	Améliorer les connaissances sur les patrimoines naturels, les continuités écologiques et leurs fonctionnalités	D.5.1 Améliorer les connaissances sur la biodiversité et les services rendus par la nature D.5.2 Améliorer les connaissances sur les continuités écologiques et leurs fonctionnalités D.5.3 Améliorer les connaissances sur les patrimoines géologiques, la richesse et la qualité des sols et sous-sols et leurs services rendus et les valoriser D.5.4 Décloisonner les réseaux de connaissance et partager les données afin de servir de territoire laboratoire du suivi de la biodiversité aux niveaux régional et national
M.6	Améliorer les connaissances sur le paysage et le patrimoine culturel	D.6.1 Améliorer les connaissances sur les paysages et leurs évolutions D.6.2 Améliorer la connaissance des patrimoines culturels
M.7	Faire du Parc naturel un laboratoire des transitions culturelles	D.7.1 Faire culture autrement, en favorisant la rencontre entre les habitants et la culture d'aujourd'hui dans le respect des droits culturels de chacun D.7.2 Faire du Parc un laboratoire d'échanges sur les transitions culturelles D.7.3 Faire art et société avec la transition



M.8	Partager les enjeux du territoire, sensibiliser les publics et animer une stratégie éducative	<p>D.8.1 Partager les enjeux et sensibiliser à la richesse des patrimoines du territoire</p> <p>D.8.2 Impulser une nouvelle stratégie éducative à l'échelle du territoire</p> <p>D.8.3 Soutenir et dynamiser l'activité économique des acteurs et structures de l'éducation</p> <p>D.8.4 Favoriser les démarches participatives et citoyennes</p>
M.9	Préserver et restaurer collectivement et à toutes les échelles les continuités écologiques (dont la trame noire et trames sensorielles)	<p>D.9.1 Mettre en œuvre des actions de préservation, restauration voire de création des continuités écologiques</p> <p>D.9.2 Améliorer la qualité de l'environnement nocturne sur les secteurs à forts enjeux de biodiversité</p> <p>D.9.3 Améliorer/Faciliter la prise en compte de la TVB dans l'aménagement du territoire</p>
M.10	Préserver les patrimoines naturels (dont géologiques) et permettre l'adaptation de la biodiversité au changement climatique	<p>D.10.1 S'organiser pour gérer et préserver la nature dans et hors des espaces protégés</p> <p>D.10.2 Accompagner la résilience des écosystèmes face au changement climatique</p> <p>D.10.3 Identifier les sites géologiques emblématiques, les préserver et les valoriser</p> <p>D.10.4. Informer et sensibiliser les publics aux enjeux de préservation du patrimoine naturel</p>
M.11	Accueillir les usages et activités dans les espaces naturels, en fonction de leur capacité d'accueil, et concilier les usages.	<p>D.11.1 Organiser l'accueil des publics dans les espaces naturels en tenant compte de leur capacité d'accueil</p> <p>D.11.2 Accompagner un développement raisonné des sports et loisirs de nature</p> <p>D.11.3 Réguler la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels</p>
M.12	Conserver la singularité et la dynamique des villes et villages	<p>D.12.1 Préserver et mettre en valeur les patrimoines bâtis et les paysages des villes et villages</p> <p>D.12.2 Animer et qualifier les cœurs de ville : requalifier des espaces publics et renforcer les liens sociaux et l'attractivité</p> <p>D.12.3 Contribuer à l'amélioration de la qualité architecturale, paysagère et urbaines des espaces bâtis récents et semi-récents existants (habitat/activités)</p> <p>D.12.4 Identifier et préserver la qualité paysagère des silhouettes et perceptions des villages</p> <p>D.12.5 Gérer les lisières et assurer la qualité paysagère des interfaces urbain-nature, urbain-agriculture, poursuivre la valorisation des entrées de ville</p> <p>D.12.6 Garantir la qualité et la lisibilité du paysage par une maîtrise de la publicité et l'harmonisation de la signalisation</p>
M.13	Préserver la qualité des paysages naturels et agricoles	<p>D.13.1 Préserver et valoriser les paysages naturels ou agricoles</p> <p>D.13.2 Protéger les paysages naturels ou ruraux "emblématiques"</p> <p>D.13.3 Préserver les paysages agricoles et naturels "vitrines du territoire"</p> <p>D.13.4 Poursuivre la préservation des patrimoines bâtis liés à l'agriculture, et favoriser l'intégration paysagère du bâti agricole</p> <p>D.13.5 Valoriser les paysages de l'eau</p> <p>D.13.6 Réhabiliter les espaces dégradés et résorber les points noirs paysagers</p>

M.14	Maîtriser l'urbanisation	<p>D.14.1 Organiser collectivement les modalités de la sobriété foncière à court et long terme</p> <p>D.14.2 Définir une stratégie de recomposition spatiale</p> <p>D.14.3 Faire des choix en faveur d'un urbanisme de qualité</p> <p>D.14.4 Former, informer et accompagner les techniciens et les élus des communes du Parc à la mise en place de la stratégie de maîtrise de l'urbanisation</p>
M.15	Accompagner et intégrer les équipements existants et à venir, en visant l'excellence environnementale et paysagère	<p>D.15.1 Définir des processus d'accompagnement de projet et des stratégies d'intégration paysagère et environnementale</p> <p>D.15.2 Mettre en place une stratégie territoriale de mise en œuvre de la séquence ERC</p> <p>D.15.3 Optimiser la prise en compte des enjeux naturels et de continuités écologiques dans les projets d'infrastructures</p> <p>D.15.4 Assurer l'intégration des antennes-relais et des réseaux de transport d'énergie et de télécommunications existantes et à venir</p> <p>D.15.5 Améliorer la qualité intrinsèque du réseau de communication (routes et mobilités douces) et des paysages perçus depuis ces axes</p>
M.16	Accompagner les grands projets d'infrastructures pour limiter leurs impacts et les intégrer à la dynamique territoriale	<p>D.16.1 Faire de la LNMP un exemple national de limitation et de suivi des impacts sur les enjeux paysagers et agricoles, et d'évitement sur les enjeux naturels</p> <p>D.16.2 Améliorer la qualité paysagère et environnementale des autoroutes, de leurs infrastructures et de leurs abords</p> <p>D.16.3 Aider à la gestion et l'atténuation des impacts de l'extension du port de Port-la-Nouvelle</p> <p>D.16.4 Anticiper le devenir de la ligne ferroviaire des étangs</p> <p>D.16.5 Prendre en compte des enjeux environnementaux, paysagers et socio économiques dans le cadre du projet de parc d'éoliennes flottantes commerciales en mer et de son raccordement électrique</p>
M.17	Réfléchir à la réorganisation du territoire agricole pour aller vers une plus grande autonomie alimentaire et permettre une adaptation de la viticulture	<p>D.17.1 Innover en planifiant la répartition des cultures en fonction de l'intérêt agronomique des sols et la disponibilité en eau d'irrigation</p> <p>D.17.2 Diversifier les cultures du territoire</p> <p>D.17.3 Accompagner les changements</p>
M.18	Mettre en œuvre un mix énergétique renouvelable au bénéfice du territoire et respectueux des patrimoines et des habitants	<p>D.18.1 Promouvoir une approche concertée de la production d'énergies renouvelables</p> <p>D.18.2 Appuyer l'émergence des nouvelles filières et favoriser les projets de production d'énergie avec co-bénéfices pour le territoire</p> <p>D.18.3 Agir pour l'intégration territoriale (environnementale, paysagère, sociale...) des énergies renouvelables et des réseaux de transport d'énergie</p>
M.19	Mettre en adéquation les besoins et les usages avec la disponibilité de la ressource en eau	<p>D.19.1 Optimiser et maîtriser la demande en eau</p> <p>D.19.2 Mieux partager la ressource en eau disponible et préserver les milieux aquatiques</p> <p>D.19.3 Diversifier les ressources en eau</p>



M.20	Développer et expérimenter des pratiques agricoles respectueuses des ressources, du sol, de la biodiversité, des paysages et adaptées au changement climatique	<p>D.20.1 Améliorer la résilience de l'agriculture face au déficit hydrique</p> <p>D.20.2 Améliorer et préserver la qualité des sols agricoles</p> <p>D.20.3 Continuer les efforts pour limiter l'emploi de produits phytosanitaires et utiliser des produits plus naturels et moins dangereux pour l'environnement</p> <p>D.20.4 Faire de l'agriculture Narbonnaise un exemple en termes de support de biodiversité</p> <p>D.20.5 Développer une agriculture adaptée au changement climatique</p>
M.21	Construire ensemble une société sobre en énergie et en carbone	<p>D.21.1 Changer les comportements concernant les usages et les modes de consommations de l'énergie</p> <p>D.21.2 Conforter la planification climat énergie à différentes échelles</p> <p>D.21.3 Penser le territoire pour limiter les besoins en déplacement et réduire le recours au véhicule individuel</p> <p>D.21.4 Systématiser les approches bâtiments durables</p> <p>D.21.5 Agir en faveur de la décarbonation</p>
M.22	Réduire la consommation de matières premières	<p>D.22.1 Promouvoir la sobriété pour réduire la consommation de matières premières</p> <p>D.22.2 Réduire la production de déchets et optimiser la gestion des recyclables</p> <p>D.22.3 Développer le réemploi et la réutilisation des biens et des produits dans une économie circulaire de proximité</p> <p>D.22.4 Promouvoir des solutions et des process éthiques et solidaires à toutes les échelles</p>
M.23	Accompagner les transformations nécessaires pour des économies locales résilientes, viables, sociales et solidaires	<p>D.23.1 Amplifier les démarches liées à la qualité environnementale et au patrimoine dans les entreprises</p> <p>D.23.2 Maintenir une agriculture viable et socialement reconnue au travers le développement des compétences et la valorisation des produits, notamment en circuit court</p> <p>D.23.3 Maintenir une pêche et une conchyliculture économiquement viables en promouvant les petits métiers et les produits en favorisant les circuits courts</p> <p>D.23.4 Accompagner les professionnels du tourisme dans la transformation de leurs activités</p> <p>D.23.5 Accompagner les petites entreprises du bâtiment et valoriser le savoir faire artisanal local</p> <p>D.23.6 Favoriser l'émergence de nouvelles filières locales liées à la transition écologique</p> <p>D.23.7 Agir en faveur de l'économie circulaire</p>
M.24	Faire du territoire une destination nature et patrimoniale pour tendre vers un tourisme soutenable	<p>D.24.1 Conforter et structurer l'offre de tourisme et de loisirs naturalistes et patrimoniaux</p> <p>D.24.2 Valoriser les sites majeurs de tourisme de nature et patrimonial en Narbonnaise</p> <p>D.24.3 Structurer des réseaux d'acteurs touristiques en harmonie avec l'environnement</p>

M.25	Assurer une eau de bonne qualité pour les usages et la vie aquatique	<p>D.25.1 Gérer les apports de nutriments aux milieux aquatiques</p> <p>D.25.2 Permettre l'exploitation des coquillages et les activités de loisir aquatique</p> <p>D.25.3 Reconquérir la qualité de l'eau vis-à-vis des pesticides, y compris en dehors du périmètre du Parc</p> <p>D.25.4 Réduire les apports ponctuels et diffus des autres micropolluants (hors pesticides) et autres polluants émergents</p> <p>D.25.5 Favoriser la désimperméabilisation et la non imperméabilisation pour limiter le transfert des pollutions par ruissellement</p> <p>D.25.6 Protéger nos lagunes des pollutions (accidentelles)</p>
M.26	Réduire les risques et les nuisances pour améliorer la santé et la sécurité des habitants	<p>D.26.1 Penser l'interdépendance des vulnérabilités pour éviter le mal adaptation</p> <p>D.26.2 Acculturer la population aux effets du changement climatique et éduquer aux risques</p> <p>D.26.3 Améliorer la prévention des risques naturels liés à l'eau (inondations et submersions) et amplifier la dynamique d'adaptation aux risques littoraux</p> <p>D.26.4 Préserver les forêts et les populations des risques incendies</p> <p>D.26.5 Réduire les vulnérabilités des populations vis à vis des canicules</p> <p>D.26.6 Agir en faveur de la qualité de l'air</p> <p>D.26.7 Réduire les risques technologiques</p> <p>D.26.8 Agir contre le bruit</p>
M.27	Reconquérir et valoriser la qualité de l'environnement nocturne	<p>D.27.1 Rendre accessible à tous l'expérience de la nuit</p> <p>D.27.2 Créer une dynamique collective et engageante en faveur de la qualité de l'environnement nocturne en fédérant les acteurs autour de projets communs</p> <p>D.27.3 Amplifier l'engagement des communes et habitants dans la sobriété énergétique et lumineuse des éclairages nocturnes</p> <p>D.27.4 Mobiliser et accompagner le secteur privé dans la sobriété énergétique et lumineuse des éclairages nocturnes</p>
M.28	Promouvoir les écosystèmes naturels et agricoles comme solutions pour augmenter les capacités de stockage carbone	<p>D.28.1 Faire de l'agriculture un véritable levier d'atténuation du changement climatique</p> <p>D.28.2 Promouvoir les écosystèmes naturels comme solutions pour augmenter les capacités de stockage carbone</p> <p>D.28.3 Mieux connaître les flux carbone actuels et futurs notamment sur le carbone bleu</p>

7

Tableau des correspondances des mesures avec les orientations et thématiques





N°	Mesure	Mesure phare	Orientations								Orientation majeure	Eau	Sols et sous-sols	Patrimoine naturel	Risques et nuisances	Culture	Paysage	Urbanisme	Tourisme & loisirs	EEDD	Agriculture	Pêche	Climat - énergie	
			Orientation 1 CONNAISSANCES	Orientation 2 APPROPRIATION	Orientation 3 QUALITE	Orientation 4 (A)MÉNAGER	Orientation 5 SOBRIETE	Orientation 6 ECONOMIE LOCALE	Orientation 7 BIEN ETRE ET SANTÉ	Orientation 8 INNOVATION														
M.1	Inventer une gouvernance partagée propice à une gestion intégrée des enjeux	OUI	1	1	1	1	1	1	1	1	Orientation 8	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
M.2	Renforcer une culture de la coopération et de la solidarité au sein du territoire, avec les territoires voisins et plus lointains	Complémentaire de M1, M7 et M8	1	1	1	1	1	1	1	1	Orientation 8	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
M.3	Mobiliser la connaissance et la prospective pour amplifier la dynamique d'adaptation aux changements globaux	OUI	1	1	1	1	1	1	1	1	Orientation 1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
M.4	Connaître de façon exhaustive la qualité de l'eau des milieux aquatiques et leurs dynamiques	Complémentaire de M3 et M19	1	☐	1	☐	☐	☐	1	1	Orientation 1	1	1	1	1	☐	☐	1	1	☐	1	1	1	1
M.5	Améliorer les connaissances sur les patrimoines naturels, les continuités écologiques et leurs fonctionnalités	Complémentaire de M3, M9, M10, M19	1	1	1	1	☐	☐	☐	☐	Orientation 1	1	1	1	☐	☐	☐	1	☐	1	1	1	☐	☐
M.6	Améliorer les connaissances sur les paysages et le patrimoine culturel	Complémentaire de M3, M7 et M13	1	1	☐	☐	☐	☐	☐	☐	Orientation 1	1	☐	☐	☐	1	1	1	☐	1	1	1	☐	☐
M.7	Faire du Parc naturel un laboratoire des transitions culturelles	OUI	1	1	☐	☐	☐	☐	1	1	Orientation 2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
M.8	Partager les enjeux du territoire, sensibiliser les publics et animer une stratégie éducative	OUI	1	1	1	1	1	1	1	1	Orientation 2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
M.9	Préserver et restaurer collectivement et à toutes les échelles les continuités écologiques (dont la trame noire et trames sensorielles)	OUI	1	☐	1	1	☐	☐	☐	☐	Orientation 3	1	☐	1	☐	☐	1	1	☐	☐	1	1	☐	☐
M.10	Préserver les patrimoines naturels (dont géologiques) et permettre l'adaptation de la biodiversité au changement climatique	OUI	1	☐	1	1	☐	☐	☐	1	Orientation 3	1	1	1	☐	☐	☐	1	☐	1	1	1	1	1
M.11	Accueillir les usages et activités dans les espaces naturels, en fonction de leur capacité d'accueil, et concilier les usages.	Complémentaire de M10	☐	1	1	☐	1	1	1	☐	Orientation 3	☐	☐	1	☐	☐	1	☐	1	☐	☐	1	1	☐
M.12	Conserver la singularité et la dynamique des villes et villages	Complémentaire de M7 et M14	1	1	1	1	1	1	1	☐	Orientation 3	☐	☐	☐	☐	1	1	1	1	☐	☐	☐	1	1
M.13	Préserver la qualité des paysages naturels et agricoles	OUI	1	1	1	1	1	1	1	1	Orientation 3	☐	☐	1	☐	☐	1	☐	☐	☐	1	☐	☐	☐
M.14	Maîtriser l'urbanisation	OUI	☐	☐	1	1	1	1	1	1	Orientation 4	1	1	1	1	☐	1	1	1	☐	1	☐	1	1
M.15	Accompagner et intégrer les équipements existants et à venir, en visant l'excellence environnementale et paysagère	Complémentaire de M9, M10 et M13	1	1	1	1	1	1	☐	☐	Orientation 4	1	1	1	1	☐	1	1	1	☐	1	☐	1	1
M.16	Accompagner les grands projets d'infrastructures pour limiter leurs impacts et les intégrer à la dynamique territoriale	Complémentaire de M9, M10 et M13	☐	1	1	1	☐	1	☐	☐	Orientation 4	☐	1	1	1	☐	1	1	1	☐	1	☐	1	1

M.17	Réfléchir à la réorganisation du territoire agricole pour aller vers une plus grande autonomie alimentaire et permettre une adaptation de la viticulture	OUI	1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	1	1	<input type="checkbox"/>	1	Orientation 4	1	1	1	<input type="checkbox"/>	1	1	<input type="checkbox"/>	1	<input type="checkbox"/>	1	<input type="checkbox"/>	1
M.18	Mettre en oeuvre un mix énergétique renouvelable au bénéfice du territoire et respectueux des patrimoines et des habitants	Complémentaire de M9, M10, M13 et M21	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	1	<input type="checkbox"/>	1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Orientation 4	<input type="checkbox"/>	1	1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	<input type="checkbox"/>	1
M.19	Mettre en adéquation les besoins et les usages avec la disponibilité de la ressource en eau	OUI	1	1	<input type="checkbox"/>	1	1	1	1	1	Orientation 5	1	1	1	1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	1	1	1	1	1
M.20	Développer et expérimenter des pratiques agricoles respectueuses des ressources, du sol, de la biodiversité, des paysages et adaptées au changement climatique	Complémentaire de M9, M10, M13, M17, M19, M23 et M25	1	<input type="checkbox"/>	1	<input type="checkbox"/>	1	1	1	1	Orientation 5	1	1	1	1	<input type="checkbox"/>	1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	<input type="checkbox"/>	1
M.21	Construire ensemble une société sobre en énergie et en carbone	OUI	<input type="checkbox"/>	1	<input type="checkbox"/>	1	1	1	1	<input type="checkbox"/>	Orientation 5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	<input type="checkbox"/>	1	1	1	1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1
M.22	Réduire la consommation de matières premières	Complémentaire de M21 et M23	<input type="checkbox"/>	1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Orientation 5	<input type="checkbox"/>	1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1
M.23	Accompagner les transformations nécessaires pour des économies locales résilientes, viables, sociales et solidaires	OUI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	1	1	1	Orientation 6	1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	<input type="checkbox"/>	1	<input type="checkbox"/>	1	1	1	1
M.24	Faire du territoire une destination nature et patrimoniale pour tendre vers un tourisme durable	Complémentaire de M8, M19 et M23	1	1	1	<input type="checkbox"/>	1	1	1	<input type="checkbox"/>	Orientation 6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	<input type="checkbox"/>	1	1	<input type="checkbox"/>	1	1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1
M.25	Assurer une eau de bonne qualité pour les usages et la vie aquatique	OUI	1	<input type="checkbox"/>	1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	1	1	Orientation 7	1	1	1	1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	1	1	1	1
M.26	Réduire les risques et les nuisances pour améliorer la santé et la sécurité des habitants	OUI	<input type="checkbox"/>	1	1	1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	1	Orientation 7	1	1	1	1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	1	1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1
M.27	Reconquérir et valoriser la qualité de l'environnement nocturne	Complémentaire de M9 et M13 et M26	1	1	1	<input type="checkbox"/>	1	<input type="checkbox"/>	1	<input type="checkbox"/>	Orientation 7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	1	1	1	1	<input type="checkbox"/>	1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1
M.28	Promouvoir les écosystèmes naturels et agricoles comme solutions pour augmenter les capacités de stockage carbone	Complémentaire de M21, M17, M3 et M10	1	<input type="checkbox"/>	1	1	<input type="checkbox"/>	1	<input type="checkbox"/>	1	Orientation 8	1	1	1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	<input type="checkbox"/>	1
Nombre de mesures connectées à chaque orientation			17	15	18	15	14	17	15	13		16	16	23	15	10	20	20	19	13	21	14	23

8

Tableau de synthèse des indicateurs de suivi et d'évaluation & questions évaluatives



	QUESTIONS EVALUATIVES RELEVANT DE LA MISE EN OEUVRE DE LA CHARTE (uniquement pour les mesures phares)	TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS DE SUIVI ET EVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DE LA CHARTE
M1	En quoi la gouvernance mise en œuvre sur le territoire a-t-elle contribué à une gestion intégrée des enjeux et à une plus forte implication des citoyens ?	Régularité de réunions des instances consultatives et délibératives du syndicat mixte Nombre de créations de comités de pilotage dédiés à des programmes et/ou des actions
M3	Dans quelle mesure le Syndicat Mixte du Parc et ses partenaires ont-ils contribué à l'amélioration des connaissances permettant d'anticiper les changements à venir et d'accompagner les transformations à mettre en œuvre ?	Nombre de programmes de recherches et/ou travaux d'étudiants mis en œuvre
M4		Nombre de masses d'eau équipées en capteurs "haute fréquence" ou autre outils de mesure Nombre de démarches de connaissance de flux admissible Nombre de suivis (hors institutionnels) engagés
M5		Nb d'études et suivis de groupes peu connus Nb d'ABC réalisés Réalisation d'études permettant de caractériser voire quantifier les services rendus par les milieux naturels Réalisation d'études concernant les capacités des sols à stocker carbone, eau et matières organiques Réalisation d'étude(s) sur les fonctionnalités des TVB+ Réalisation d'études ou inventaires concernant les enjeux géologiques
M6		Etudes architecturales locales (diachroniques) Documents et événementiels liés à la connaissance des paysages et du patrimoine et sa diffusion
M7	En quoi le projet culturel mis en œuvre a-t-il permis d'améliorer la perception et la valorisation des patrimoines et en quoi a-t-il valorisé une culture créative au regard des transitions climatique et écologique ?	Nombre d'événements à caractère culturel organisés sur le territoire du Parc, avec une implication du Parc Diversité des publics participants (indicateurs sociodémographiques : âge, genre, origine géographique, niveau éducatif, catégorie socioprofessionnelle, etc.) Nombre et qualité des partenaires associés à la programmation culturelle du Parc Nombre d'œuvres créées sur des thématiques transitionnelles
M8	Dans quelle mesure l'action du Parc et de ses partenaires a-t-elle contribué à l'appropriation des enjeux du territoire par les habitants et favoriser l'implication des citoyens dans les projets qu'ils portent ou accompagnent ?	Nombre d'actions de sensibilisation Nombre de personnes sensibilisées sur les différentes actions du Parc Nombre de projets éducatifs annuels soutenus par le Parc, nombre d'élèves bénéficiant d'une action d'éducation au territoire et nombre d'interventions réalisées dans le cadre d'une action d'éducation au territoire Nombre des participants aux animations du Parc (hors programmation Maison de la Narbonnaise)
M9	Dans quelle mesure les actions menées ont-elles amélioré la fonctionnalité des espaces naturels et les continuités écologiques du territoire ?	Nombre d'actions de préservation (prise en compte dans les séquences ERC...) Nombre d'actions de restauration de continuités (passes à poissons, plantation de haies...) Nombre d'actions de diminution des nuisances lumineuses dans les secteurs identifiés
M10	Comment le territoire s'est-il organisé afin de préserver sa biodiversité et lui permettre de s'adapter au changement climatique ?	Liste de documents de planification intégrant les enjeux de TVB+ y compris la trame noire Liste des partenariats noués pour mutualiser les moyens et/ou pour collaborer afin de mener des actions de connaissance / gestion / préservation des patrimoines naturels Liste des actions attestant la prise en compte des enjeux de milieux aquatiques et humides et trame bleue dans le partage de l'eau douce Nombre de zones de protection forte créées et % du territoire couvert (objectif 10% en 2030, cap à fixer à mi-Charte à l'horizon 2038) Inventaire des sites géologiques d'intérêt patrimonial et des sites préservés / gérés / mis en valeur
M11		Elaboration et mise en œuvre collective d'une stratégie d'accueil dans les espaces naturels Réglementation de la circulation des VTM dans les secteurs à fort enjeu de biodiversité Aménagements d'aires d'accueil des VTM en amont des plages et suppression de la libre circulation des VTM sur les plages
M12		Evaluation globale de l'évolution des paysages urbains (via l'Observatoire photographique du Paysage du Parc) Nombre d'opérations de réaménagements, de programmes spécifiques (OPAH...), de valorisation urbaine... Labels obtenus par les communes (Villes et villages fleuris, Villes d'art et d'histoire, Petite cité de caractère, Plus beau village de France, Ville et métiers d'art...), reflet possible des efforts locaux mis en œuvre

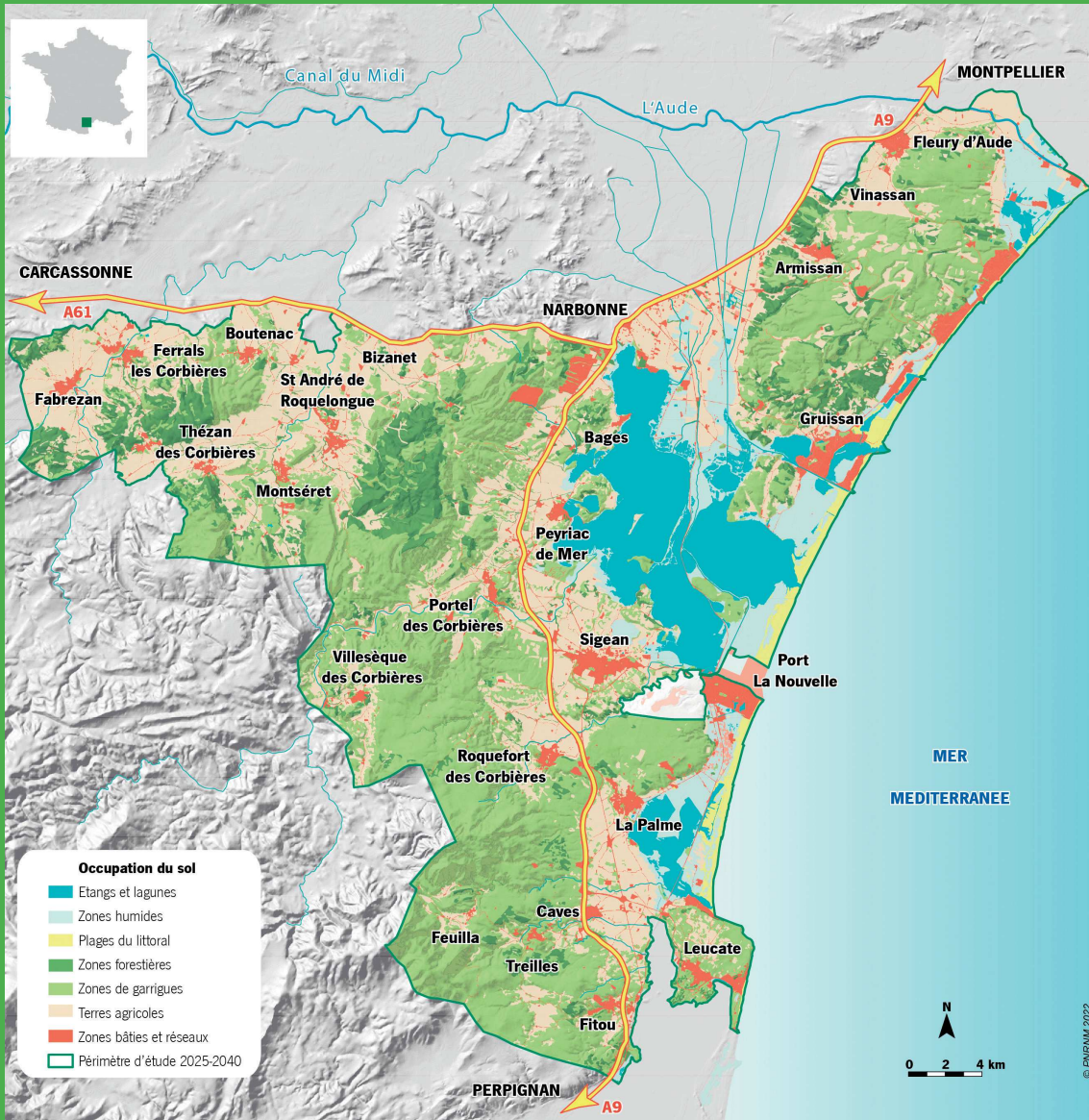
M13	Dans quelle mesure les opérations d'urbanisme et d'aménagement du territoire ont-elles permis de préserver la qualité et l'identité des paysages et des cadres de vie des communes du Parc naturel régional?	Evolution du nombre d'espaces sanctuarisés (protections espaces naturels et espaces agricoles, notamment par les différents types de zonages environnementaux et paysagers)
M14	Dans quelle mesure les acteurs du territoire se sont engagés dans une recomposition spatiale qualitative?	Existence d'une stratégie de recomposition spatiale multi-enjeux
M15		Bilan évaluatif du contrat de route
M17	En quoi l'agriculture locale s'est-elle réorganisée pour s'adapter et aller vers une plus grande autonomie alimentaire du territoire ?	Développement de nouvelles filières
		Mise en place d'un Schéma d'organisation des potentialités agricole du territoire
		Nombre de documents d'urbanisme ayant donné une ambition agricole forte
M18		Nombre d'expérimentations de nouvelles cultures
M18		Indicateurs qualitatifs pour évaluer en quoi le développement des énergies renouvelables s'est fait au service du territoire et dans le respect des patrimoines et des habitants.
M19	En quoi les acteurs du territoire ont-ils contribué à mettre en adéquation les besoins et les usages avec la disponibilité de la ressource en eau ?	Nombre de projets opérationnels de REUSE sur le territoire PNR : TO = 2 (Narbonne Plage, Roquefort des Corbières)
M20		Nombre de formations auprès des agriculteurs
M21	En cours de définition	Détermination de la distance de diffusion des traitements
M22		Dynamique d'acteurs sur le territoire et coordination des dynamiques climat énergie des EPCI
		Nombre de dépôts sauvages résorbés sur le territoire
		Evolution du volume de Combustible Solide de Récupération (CSR) produit sur le site Ecopôle de Lambert
M23	En quoi l'action du Syndicat mixte du Parc et de ses partenaires a-t-elle permis d'accompagner l'adaptation des activités emblématiques du territoire et la structuration de nouvelles filières ?	Nombre de Ressources / Recycleries / Repair Café développés sur le territoire Parc
		Nombre d'entreprises Marquées Valeurs Parc
M25	Dans quelle mesure les actions réalisées ont -t-elle permis de reconquérir ou maintenir la qualité des différentes masses d'eau et les usages associés ?	Nombre d'installations de stockage et de transformation des matériaux issus de chantiers (déconstruction, terrassement, etc), et de plateformes intermédiaires de regroupement et de transfert de ces matériaux de récupération (déchetteries accessibles sous conditions aux petits professionnels...)
M26	Dans quelle mesure le Parc et ses partenaires ont-ils accompagné les acteurs dans une meilleure prise en compte des vulnérabilités du territoire ?	Nombre de personnes ou structures mobilisées dans le cadre de la mise en oeuvre d'un projet thématique (toxiques, trophiques, bactériologiques...)
M27		Evaluation de la dynamique de réduction des vulnérabilités (campagnes de sensibilisation, plans de prévention et stratégies de gestion des risques, nombre et diversité des actions de gestion/protection mises en oeuvre...)
M28		Evolution de l'acculturation des populations aux risques
M27		Nombre d'acteurs publics et privés engagés dans une démarche de réduction des nuisances lumineuses (dont l'extinction de l'éclairage public)
M28		Production de données caractérisant les capacités de stockage carbone des étangs et zones humides

	QUESTIONS EVALUATIVES RELEVANT DU SUIVI DE L'EVOLUTION DU TERRITOIRE (uniquement pour les mesures phares)	TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS DE SUIVI DE L'EVOLUTION DU TERRITOIRE
M1	En cours de définition	
M3	En cours de définition	En cours de définition
M7	En cours de définition	En cours de définition
M8	En cours de définition	Nombre de visiteurs à la Maison de la Narbonnaise
M9	Dans quelle mesure les continuités écologiques ont-elles été préservées ou restaurées sur le territoire?	Etat de la TVB+ à l'issue de la Charte - y compris informations concernant la fonctionnalité des continuités (diag TVB+ 2038)
M10	En cours de définition	Evolution des moyens dédiés à la gestion des espaces naturels
		Evolution de l'occupation du sol (milieux secs et zones humides)
		Evolution des indicateurs d'état de la biodiversité (source ORB)
		Evolution des moyens de surveillance des espaces naturels
M13	En quoi la qualité et l'identité des paysages et des cadres de vie des communes du Parc naturel régional ont-ils été préservés?	Superficies des espaces agricoles et des espaces naturels et leurs évolutions (suivi de l'occupation des sols Le Grand Narbonne/Parc)
M14	Dans quelle mesure le développement urbain a-t-il été maîtrisé pour préserver les espaces naturels et agricoles, et prendre en compte les mutations à venir?	% d'artificialisation des sols (cf. cartographie de l'occupation des sols CN-PNR) - Les valeurs cibles sont celles de la loi relative au ZAN
M15		Bilan évaluatif du contrat de route (RD6009): dispositifs publicitaires illégaux existants, nombre de délaissés routiers réhabilités, nombre de murets restaurés, etc
M17	En quoi l'agriculture locale s'est-elle réorganisée pour s'adapter et aller vers une plus grande autonomie alimentaire du territoire ?	Evolution de SAU en cultures alimentaires ou destiné à l'élevage
		Localisation des cultures
		Part de la SAU sur le territoire
M18		Évaluation des co bénéfices pour le territoire (emploi local, actionariat public et citoyen...)
		Mixité des EnR
M19	Le territoire a-t-il atteint une adéquation entre les ressources disponibles et la satisfaction des usages (besoins) ?	État quantitatif (DCE) des masses d'eau superficielle et souterraine soumise à prélèvements
		Évolution des consommations moyennes en eau potable par habitant
		Évolution des prélèvements bruts pour l'eau potable
		Évolution du taux de rendement des réseaux de distribution en eau potable
		Évolution des prélèvements en eau brute à l'échelle du système « Basse Plaine de l'Aude » (zone de vulnérabilité pour la gestion de l'eau)
M20		% de surface agricole utile en agriculture biologique
		% d'exploitations en agriculture biologique
		Surface en MAEC et nombre d'exploitations engagées
		Quantité de substances actives achetées sur le territoire (et par ha de SAU)
M21	Dans quelle mesure le territoire s'inscrit dans les objectifs nationaux de sobriété énergétique et de neutralité carbone et en quoi cette transition s'est opérée au bénéfice du territoire et dans le respect des patrimoines et des habitants?	Consommation d'énergie du territoire (source ORCEO-DREAL via picto stats Occitanie) - IND (2019) = 2420 CWh
		Emissions de GES et analyse de la trajectoire carbone / SNBC (source ATMO) IND (2018) = 1271 kteqCO2
		Part des ménages en précarité énergétique logement et mobilité quotidienne (source ©CEODIP/ONPE via picto stats Occitanie (Narbonne ville inclus) - IND (2022) = 24.2 %
M22		Nombre de kg de déchets produits par habitant, dont ceux issus du tri sélectif
M23	Dans quelle mesure les activités emblématiques du territoire se sont-elles adaptées et dans quelle mesure de nouvelles filières se sont-elles structurées ?	Nombre de points de vente de produits locaux et vente directe
		Evolution de l'état des masses d'eau depuis 2025 au titre de la DCE
M25	Quelle est l'évolution de l'état des masses d'eau?	Dynamique du quotient de risque sur les milieux lagunaires (Obslag-pesticide)
		Evolution des zones d'exploitation de coquillages
		Dynamique de la qualité des eaux de baignade
M26	En quoi la vulnérabilité des habitants aux risques et nuisances auxquels ils sont soumis a-t-elle été réduite?	Evolution tendancielle des émissions polluantes (NH3, NOX, PM10, PM2.5 (source ATMO) et situation par rapport au PREPA
M27		Luminance zénithale en cœur de nuit et en extrémité de nuit (source = Observatoire Régional de la biodiversité)
M28		Evolution des caractéristiques de séquestration carbone sur le territoire (source Pictostats Occitanie ou tableau ALDO avec OCCSOL locale)

9

Notice du Plan de Parc (en cours)





1 rue Jean Cocteau
11130 Sigean

T. 04 68 42 23 70

www.parc-naturel-narbonnaise.fr



Conception et réalisation L'équipe du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, accompagnée de Pierre-Emmanuel Parais, prestataire et conseil en écriture
Conception graphique UnderKult® Photo de couverture Étang sursalé du Doull Crédits photographiques Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, sauf mention contraire. Document réalisé dans le cadre de la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, avec le concours de ses partenaires.

